RAPPORT ANNUEL
1999-2000

Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Le Bureau 1999-2000	4
Le comité administratif 1999-2000	4
Le personnel du siège social	4
Rapport de la présidente-directrice générale	5
Rapport de la secrétaire	8
Rapport du directeur des communications	11
Rapport du syndic	13
Rapport des inspecteurs	14
Comité de discipline	16
Comité de révision des plaintes	16
Comité d'inspection professionnelle	16
Comité aviseur de *L'Aubelle*	17
Comité des affaires juridiques	18
Comité des communications	18
Comité des distinctions	18
Comité d'élaboration du Guide de pratique professionnelle	19
Comité d'examinateurs	19
Comité de formation de l'ingénieur forestier	20
Comité sur le fonctionnement et les finances de l'Ordre	20
Comité de formation continue	20
Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances	21
Rapport sur le Bureau canadien d'agrément en foresterie	21
Renseignements généraux	22
Rapport d'activités des sections régionales	23
Rapport des vérificateurs	27

Conception graphique
Ose Design

Dépôt légal 3e trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0842-9774

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2750, rue Einstein, bureau 380
Sainte-Foy (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418-650-2411
Téléc. : 418-650-2168
oifq@mediom.qc.ca
www.oifq.com

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre responsable de l'Application des lois professionnelles,

LINDA GOUPIL

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine et de l'Application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,

JOHANNE GAUTHIER, ing.f.

Maître Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,

JOHANNE GAUTHIER, ing.f.

101-01341/

LE BUREAU 1999-2000

LES INGÉNIEURS FORESTIERS	REPRÉSENTANT LA SECTION RÉGIONALE DE
Isabelle Charest	*Bas-Saint-Laurent - Gaspésie*
Daniel Fillion	*Saguenay - Lac-Saint-Jean*
Pierre Cornellier	*Québec*
Johanne Gauthier	*Québec*
François Grimard	*Québec*
Marc Lamontagne	*Québec*
Germain Paré	*Québec*
Gérard Szaraz	*Québec*
Denis Jutras	*Mauricie - Bois-Francs*
Denis Gingras	*Estrie*
Pierre Giguère	*Montréal*
Michel Bilodeau	*Outaouais*
Julie Thiboutot	*Abitibi-Témiscamingue*
Michael Cosgrove	*Côte-Nord*

LES REPRÉSENTANTS DU PUBLIC NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Luc Guinard (avril à novembre 1999)
Sylvie Légaré
Noël Pelletier (décembre 1999 à mars 2000)
Janine Pineau

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 1999-2000	
Johanne Gauthier, ing.f.	*Présidente*
Marc Lamontagne, ing.f.	*Vice-président*
Michel Bilodeau, ing.f.	*Trésorier*
Pierre Cornellier, ing.f.	*Administrateur*
Janine Pineau	*Administratrice représentant le public*

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL	
Johanne Gauthier, ing.f.	*Présidente-directrice générale*
Pierre Breton, ing.f.	*Directeur des communications*
Suzanne Bareil, ing.f.	*Secrétaire de l'Ordre*
Nathalie Godbout	*Agente de bureau, comptabilité*
Andrée Lachance	*Agente de bureau*
Isabelle Lamothe	*Agente de bureau (temporaire)*
Murielle Lortie	*Agente de bureau*

SYNDICS	
Carl Charbonneau, ing.f.	*Syndic*
André-Côme Lemay, ing.f.	*Syndic-adjoint*

INSPECTEURS	
Arthur Bérubé, ing.f.	*Inspecteur*
Gaston Côté, ing.f.	*Inspecteur-adjoint*

1999-2000 : dossiers majeurs et enjeux cruciaux au menu

L'année 1999-2000 a été marquée par des actions ciblées et soutenues de l'Ordre ayant toutes en toile de fond l'excellence et l'amélioration continue de la pratique professionnelle, le tout dans un contexte de forte médiatisation des dossiers forestiers. C'est ainsi que l'Ordre a soumis à la consultation générale des membres deux projets majeurs qui influenceront ses actions dans l'avenir : le « Guide de pratique professionnelle » et le « Plan stratégique 2000-2005 ».
Concurremment, l'équipe de la permanence, aidée de plusieurs membres, a multiplié les démarches et les activités visant à définir les améliorations à apporter au Régime forestier pour assurer des conditions optimales de pratique aux ingénieurs forestiers.

LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE TOUJOURS AU CŒUR DES ACTIONS DE L'ORDRE

La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers demeure la préoccupation principale et la motivation à l'origine de la plupart des actions de l'Ordre, ceci dans la foulée de l'objectif premier du Plan stratégique qui vise l'amélioration de l'encadrement de la pratique professionnelle des membres. Ainsi, l'Ordre a maintenu le programme d'inspection professionnelle en place depuis cinq ans ce qui permettra, par le biais d'un questionnaire, de faire le tour des membres actifs d'ici l'an prochain. L'objectif premier de cette démarche est de s'assurer que les membres aient une bonne compréhension des lois et des règlements qui les régissent. Les visites d'inspection professionnelle ont pour leur part été concentrées auprès des membres exerçant la profession en vertu du champ de pratique. La notion de groupe-cible a été maintenue cette année encore afin de concentrer notre attention sur des groupes de membres exerçant des activités dans le cadre du Régime forestier dans le but de mieux cerner les difficultés de pratique qu'ils peuvent vivre et de proposer ensuite des solutions appropriées.

L'Ordre a concurremment complété l'élaboration du « Guide de pratique professionnelle », lequel présente les composantes de base d'une méthode de travail rigoureuse, structurée et reconnue ayant pour objectif principal l'amélioration continue des processus utilisés par les ingénieurs forestiers dans leur travail au quotidien. Le Guide, une fois adopté par le Bureau, viendra s'ajouter au cartable « Références professionnelles » qui constitue le coffre à outils des ingénieurs forestiers. L'Ordre se propose ensuite de le diffuser et d'en faire la promotion autant auprès des ingénieurs forestiers que des différents groupes d'employeurs les embauchant.

QU'EST-CE QUE LE GUIDE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE?

Le Guide

- Présente une méthodologie de travail structurée et documentée, incluant un processus de révision et d'amélioration des procédés, le tout applicable à l'ensemble des activités inscrites au champ de pratique de l'ingénieur forestier ou à toute autre activité professionnelle en découlant.
- Vise à promouvoir l'intégration à la pratique professionnelle de principes ayant fait leur preuve en gestion de la qualité.
- Peut s'appliquer indépendamment du champ de pratique spécifique à chacun, de l'employeur, du mode de tenure du territoire d'activité ou du pouvoir public dont relève l'emploi.
- Réfère aux responsabilités et devoirs professionnels, de même qu'aux valeurs fondamentales auxquelles souscrivent les ingénieurs forestiers en adhérant au système professionnel du Québec.

Avantages

- Synonyme d'amélioration de la performance, de la qualité et de la satisfaction du client ou de l'employeur.
- Utilisation plus efficace des ressources, qu'elles soient de nature humaine, financière ou matérielle.
- Éléments essentiels à la démonstration de la capacité de respecter ses engagements et responsabilités professionnels.

ACTIVITÉ SOUTENUE EN DISCIPLINE ET EN PRATIQUE ILLÉGALE

Par ailleurs, le processus disciplinaire a été encore très actif en 1999-2000. La nature des dossiers portés à notre attention porte principalement sur des questions de responsabilité et de signature professionnelles, sur des questions déontologiques de même que sur des procédures de travail. Tout ceci justifie que l'Ordre maintienne ses actions axées sur la sensibilisation et la formation des membres concernant toutes ces questions. C'est avec cet objectif qu'un nouvel examen professionnel sera intégré au stage donnant accès au permis d'exercice dès l'an 2000. Le cours sur la responsabilité professionnelle continuera d'être offert sur une base régulière et les autres mesures déjà en place, notamment les chroniques diffusées dans *L'Aubelle*, seront maintenues et accentuées. De plus, l'Ordre, par le biais de positions ou de recommandations, émettra ses points de vue aux membres via les mécanismes de communication qui sont à sa disposition. L'Ordre a également entrepris des démarches auprès des principaux groupes d'employeurs pour les sensibiliser aux obligations et aux devoirs qui incombent aux ingénieurs forestiers de même qu'aux lois et règlements avec lesquels ceux-ci doivent composer dans leur pratique professionnelle. À cet effet, l'Ordre a mis à la disposition de ses membres un contrat-type dont les ingénieurs forestiers pourront s'inspirer comme base contractuelle avec leurs employeurs.

POURSUITE DE LA RÉFLEXION DE L'ORDRE SUR LE RÉGIME FORESTIER

L'Ordre a profité de la dernière année pour poursuivre sa réflexion sur des dossiers plus spécifiques sur lesquels il avait émis des souhaits ou des recommandations dans son mémoire déposé dans le cadre de la consultation de 1998.

PRUDENCE DANS LES CALCULS DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

L'Ordre a organisé une journée de réflexion sur la possibilité forestière dont les conclusions sont venues appuyer le message de prudence véhiculé par l'Ordre concernant l'allocation des bois. Aussi, les participants ont également convenu que des cours de formation continue dans le domaine relié à la planification forestière (Sylva II, Aménagement intégré des ressources, Cadre écologique de référence) doivent être disponibles pour s'assurer que la réflexion des professionnels se concrétise en action, ce qui fut d'ailleurs réalisé en cours d'année.

ATELIER SUR LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Les discussions lors de l'atelier ont permis de dégager certaines convergences d'idées dont principalement les suivantes:

- La priorité d'action doit être de développer un système et une culture du suivi des travaux afin de s'assurer que les hypothèses utilisées dans les calculs de possibilité soient systématiquement transposées en travaux d'aménagement forestier et que des ajustements requis puissent être bien documentés lors de la révision quinquennale du PGAF.
- Il est primordial que tous les groupes associés à ces exercices de planification y consacrent les ressources financières et humaines suffisantes.
- Il est urgent d'améliorer la connaissance des territoires aménagés et d'utiliser les nouvelles informations pour valider et ajuster les hypothèses utilisées, afin qu'elles soient le plus réalistes possible et qu'elles intègrent systématiquement les données disponibles.
- Les participants ont reconnu que la forêt québécoise pourrait produire beaucoup plus et que la société québécoise se prive de sources de développement en se limitant au rendement actuel.
- Le virage vers un aménagement forestier plus intensif constitue une solution incontournable pour que la forêt continue d'être un moteur de développement durable.
- Les participants ont reconnu que la prudence est toutefois de mise quant à l'utilisation de l'effet de possibilité pour des attributions supplémentaires, tant et aussi longtemps que les effets réels des travaux réalisés jusqu'à maintenant ne seront pas mieux connus.
- La R-D demeure le meilleur moyen pour combler les besoins en connaissance supplémentaires et les ressources requises doivent y être consacrées.

L'INTENSIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

L'Ordre s'est également fait le promoteur, en collaboration avec plusieurs autres partenaires, d'un colloque sur le reboisement comme outil pour augmenter la possibilité forestière, lequel a permis de faire ressortir que le reboisement bien ciblé sur les sites les plus appropriés aurait des conséquences positives sur la possibilité forestière et, par conséquent, augmenterait la marge de manœuvre des gestionnaires forestiers. À plus long terme, l'Ordre soutient que les bois issus de ces plantations (ne couvrant qu'une fraction du territoire) permettraient de hausser le volume total disponible à la récolte, générant ainsi un développement économique supplémentaire. Le tout pourrait se faire dans le maintien et le développement des autres usages du milieu forestier (conservation, récréotourisme, faune, vie traditionnelle) sur le reste du territoire.

LE REBOISEMENT COMME OUTIL POUR AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ FORESTIÈRE

Les principales conclusions tirées du colloque ont fait ressortir que le reboisement serait un outil de choix pour:

- Maintenir le niveau de récolte de bois tout en réduisant les pressions sur le territoire;
- Favoriser la création de territoires consacrés à la conservation (parcs, réserves diverses) ou un aménagement plus intensif ou diversifié (gestion multiressources, intégration de nouveaux usages de la forêt, etc.);
- Créer des volumes de bois pouvant servir de marge de sécurité notamment en cas de fléau naturel;
- Favoriser le développement économique à plus long terme.

L'Ordre croit également que certaines conditions de réussite sont essentielles pour la réalisation d'une telle stratégie dont principalement s'assurer que le public québécois accepte que soit réalisé du reboisement sur des portions spécifiques de territoire. Cette réflexion devrait se faire dans un contexte d'affectation générale du territoire en vue d'un développement durable.

L'AMÉNAGEMENT EN FORÊT BORÉALE

L'Ordre a, en cours d'année, participé à deux colloques portant sur l'aménagement en forêt boréale. Le premier, organisé par la section régionale de la Côte-Nord, présentait des conférences portant sur la connaissance du territoire, la récurrence des feux en forêt boréale, l'exploitation des ressources et la migration du caribou. De plus, des discussions ont porté sur la pertinence de permettre l'exploitation forestière au nord du 52e parallèle. L'Ordre s'est associé à un autre colloque, organisé cette fois-ci par le Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale, qui portait sur la croissance de l'épinette noire. Les discussions ont permis de cibler des voix à explorer pour atteindre des objectifs de rendement accru des forêts dominées par l'épinette noire. Les besoins en recherche et développement pour de nouvelles connaissances sur la dynamique de la forêt boréale et sur son aménagement ont été mis en évidence.

UNE RÉFLEXION APPROFONDIE SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le congrès 1999 de l'Ordre, dont le thème était «L'ingénieur forestier au XXIe siècle», voulait faire le point sur la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et sur les défis qu'ils envisagent à l'aube du XXIe siècle. Les principaux défis identifiés lors du congrès par les conférenciers et les congressistes portaient notamment sur la nécessité d'agir en concertation pour la prise de décisions et pour la mise en œuvre d'actions en forêt. De plus, l'information du public sur les questions forestières d'actualité et sur les services rendus au public québécois par les ingénieurs forestiers est également ressortie comme une dimension méritant d'être accentuée et pour laquelle l'Ordre et ses membres sont directement interpellés. En outre, la nécessité d'innover dans les pratiques forestières et de maintenir à jour les connaissances techniques fut également identifiée comme un enjeu majeur.

UN ATELIER SUR LA SIGNATURE PROFESSIONNELLE

Toujours avec la préoccupation de bien camper le rôle des ingénieurs forestiers, l'Ordre a organisé, de concert avec la section régionale de l'Outaouais, un atelier sur la signature professionnelle afin de bien comprendre les enjeux reliés à la signature professionnelle pour les activités de planification de réalisation de l'aménagement forestier et pour le suivi de la réalisation des travaux sylvicoles et de la récolte. L'atelier a également permis d'informer les membres sur les principes prévalant les positions de la signature professionnelle. Les membres ont par ailleurs demandé à l'Ordre de statuer sur cette question et de fournir des balises à ses membres, ce qui fut fait dans *L'Aubelle* de l'hiver 2000.

PLAN STRATÉGIQUE 2000-2005: MAINTENIR LE CAP

Intitulé «La compétence au service de la société du patrimoine forestier québécois», le projet de Plan stratégique 2000-2005 a été présenté à de nombreux membres lors de la consultation régionale qui s'est opérée au cours de l'hiver 2000. Les objectifs qui soutendent le Plan stratégique sont:

- d'inscrire l'encadrement de la pratique professionnelle dans une démarche d'amélioration continue;
- de favoriser l'épanouissement de l'ingénieur forestier dans la pratique professionnelle;
- de mettre en valeur la profession par l'affirmation d'un leadership accru sur les questions d'actualité et d'intérêt public.

Le Plan stratégique 2000-2005 propose de maintenir les orientations déjà données depuis cinq ans tout en resserrant les actions mises de l'avant, le tout dans la mesure des moyens dont l'Ordre dispose présentement. Dans cette optique, le Bureau a d'ailleurs mis sur pied un comité de travail dont le mandat est d'examiner les modes de fonctionnement et les finances de l'Ordre dans le contexte de la mise à jour du Plan stratégique.

LES PRATIQUES FORESTIÈRES SUR LA PLACE PUBLIQUE

L'année 1999 s'est amorcée dans la foulée de la sortie du film «L'Erreur Boréale» et l'attention médiatique qui s'en est suivie a porté les pratiques et les gestions forestières sur la place publique pendant plusieurs semaines. L'Ordre a continué de participer pendant cette période à de nombreuses tribunes publiques de même qu'à plusieurs panels de discussion sur le sujet. Plusieurs entrevues avec divers médias ont également été données et nous avons été invités à présenter la position de l'Ordre dans ce dossier à plusieurs reprises, soit dans le cadre de conférences ou d'ateliers de discussion.

LE PLAN D'ACTION POUR MODERNISER LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS

En novembre dernier, la ministre de la Justice et ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, madame Linda Goupil, annonça un plan d'action qui vise à moderniser le système professionnel québécois et à l'adapter à l'environnement socio-économique actuel. Ce plan d'action repose sur trois objectifs principaux, soit:

- un assouplissement et un allégement du cadre réglementant l'exercice des professions au Québec;
- une amélioration des mécanismes de protection du public prévue par le Code des professions;
- la mise en place des conditions propices à la coexistence de disciplines différentes et la mise en commun de leur compétence respective.

Le nouveau plan d'action porte sur certains aspects précis de l'amélioration du système. L'Office des professions entend régler la plupart de ces dossiers d'ici deux ans. Il va sans dire que l'Ordre continue de suivre l'évolution du système professionnel avec intérêt et entend participer aux projets qui auront des incidences directes pour les ingénieurs forestiers.

L'ORDRE SUR LA SCÈNE CANADIENNE

L'Ordre est membre de la Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers que j'ai eu l'honneur de présider en 1999-2000. Des dossiers tels que la mobilité de la main-d'œuvre, les compétences requises pour exercer la profession d'ingénieur forestier sont au cœur des échanges entre les différentes associations. Deux ateliers de travail sont prévus au printemps 2000 sur ces questions.

DICTIONNAIRE DE LA FORESTERIE, LE PROJET VA BON TRAIN

Tel qu'annoncé en 1998-1999, l'Ordre entend saluer le 21e siècle avec la parution d'un ouvrage d'envergure: un dictionnaire forestier bilingue. Mené sous la direction de M. Marc Côté, ing.f., et mis en œuvre par le CERFO, ce projet mènera au lancement du Dictionnaire lors du congrès 2000 de l'Ordre. Le document sera édité en format papier par les Presses de l'Université Laval et en format CD par le CERFO.

Il s'agira d'un ouvrage unique, entièrement bilingue, regroupant les définitions dans chacune des deux langues de quelque 5250 termes touchant la foresterie dans son sens le plus large. On y retrouvera des définitions provenant de près de 350 sources reconnues pour leur crédibilité, dans une cinquantaine de domaines associés aux sciences forestières.

Le Dictionnaire de la foresterie sera donc un outil de travail indispensable aux gestionnaires, chercheurs, enseignants, étudiants, praticiens, ouvriers, ingénieurs et techniciens forestiers qui doivent, dans leur pratique quotidienne, faire usage d'une terminologie exacte dans ce secteur de plus en plus complexe qu'est la foresterie d'aujourd'hui.

VERS LA RECONSTITUTION D'UNE MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE DE L'ORDRE

Le rapport financier pour l'année 1999-2000 montre un léger surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 16 500 $. Ces résultats positifs sont la conséquence d'un exercice très rigoureux de restrictions budgétaires et de l'apport de revenus supplémentaires provenant notamment des profits sur l'organisation de formations et de colloques.

L'Ordre a maintenu son plan d'action permettant d'équilibrer son budget pour 1999-2000. Ce plan d'action repose sur des mesures d'auto-financement de plusieurs services et sur une orientation «utilisateur-payeur».

Toutes ces mesures sont supportées par un système rigoureux de suivi des dépenses et visent à assurer une saine gestion des cotisations des membres tout en maintenant la capacité de l'Ordre de remplir adéquatement le rôle de protection du public qui lui est confié en vertu du Code des professions.

DES LIENS SOUTENUS ET DURABLES AVEC NOS PARTENAIRES

Les nombreux congrès, colloques et activités de toutes sortes qui sont tenus dans le secteur forestier à chaque année constituent une démonstration du dynamisme et de l'évolution constante de notre domaine d'activité. L'Ordre participe à plusieurs d'entre eux ou s'y associe lorsque c'est dans l'intérêt des membres (formation continue, réflexion d'envergure, choix d'orientation). L'Ordre maintient notamment des liens étroits avec la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval afin de s'assurer de la qualité de la formation de ses futurs membres. Je préside d'ailleurs le Comité-conseil au Doyen qui joue un rôle d'orientation stratégique auprès de celui-ci. Nous participons également à la Semaine des sciences forestières et à plusieurs rencontres annuelles avec les étudiants.

Nous avons aussi profité de toutes les tribunes s'offrant à nous pour faire connaître notre profession au grand public. Nous misons évidemment sur des événements formels comme le congrès annuel, sur le bulletin *L'Aubelle*, sur des colloques et des activités organisées par les sections régionales, sur la Semaine de l'arbre et des forêts ainsi que sur la présence de notre kiosque au Salon de la forêt et à divers événements.

REMERCIEMENTS

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs de l'Ordre qui ont largement contribué au dynamisme et à l'efficacité de notre organisation. En premier lieu, je tiens à souligner l'apport constant des membres du Bureau et du comité administratif. Grâce à leur intérêt et à leur implication soutenue, l'Ordre est en mesure de prendre des décisions éclairées. La nature de plus en plus complexe et la multiplicité des dossiers font que les défis sont constamment présents au sein de l'Ordre. J'ai beaucoup de considération pour les représentants des sections régionales et pour leur exécutif qui donnent temps et énergie pour notre organisation et j'aimerais mentionner tout spécialement la section du Saguenay – Lac-St-Jean qui a organisé et tenu le congrès 1999, lequel s'est avéré un franc succès.

J'aimerais également souligner le formidable support que nous donnent les présidents et les membres des comités de l'Ordre. Sans leur constant dévouement, il serait impossible de remplir pleinement notre rôle comme ordre professionnel. Il en est de même de tous nos représentants à divers organismes nationaux, provinciaux et régionaux qui remplissent un rôle de première importance.

Je souhaite par ailleurs remercier tout particulièrement nos deux inspecteurs, messieurs Arthur Bérubé, ing.f., et Gaston Côté, ing.f., et souligner le travail des deux syndics de l'Ordre, messieurs Carl Charbonneau, ing.f., et André-Côme Lemay, ing.f., qui ont la délicate tâche d'enquêter sur les situations faisant l'objet de plaintes.

Finalement, je veux rendre un hommage particulier et sincère à mes collaborateurs immédiats du siège social, Pierre, Suzanne, Nathalie, Andrée, Murielle et Isabelle qui accomplissent une quantité remarquable de travail. Dans une petite organisation comme la nôtre qui œuvre dans un contexte budgétaire des plus serrés, il faut constamment faire preuve d'imagination et accomplir des prouesses pour réussir à tout faire et c'est ce qu'ils réussissent avec brio. Merci pour votre support chaleureux.

Pour ma part, j'ai énormément apprécié cette deuxième année de mandat et je continuerai à œuvrer avec enthousiasme aux nombreux défis qui s'offrent pour la prochaine année.

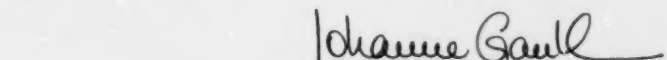

Johanne Gauthier, ing.f.
Présidente-directrice générale

Viser l'excellence de la pratique professionnelle

La fonction principale des ordres professionnels est la protection du public. À travers toutes ses actions, l'Ordre continue d'insister auprès des ingénieures et ingénieurs forestiers sur l'importance et le sérieux de leur responsabilité professionnelle et, par conséquent, de leur signature dans l'exercice de leur profession.

Nous avons noté au cours des dernières années une hausse appréciable des demandes d'information concernant les moyens de surveillance de la profession, soit: l'admission, l'inspection professionnelle, la discipline et la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre.

L'Ordre est en perpétuel processus d'amélioration et nous continuons à centrer nos actions dans une vision de protection du public et d'encadrement de la profession.

Le discours de l'Ordre auprès de ses membres a continué, encore cette année, d'insister sur la signature et la responsabilité professionnelles de même que sur la qualité des actes posés. De nombreux articles dans *L'Aubelle* et avis aux membres ont été faits dans le but de mieux expliquer et d'illustrer l'interprétation du Code de déontologie des ingénieurs forestiers afin d'aider les membres à l'intégrer à leur vie professionnelle.

DISCIPLINE

L'Ordre a vu les activités reliées à la discipline augmenter de façon importante cette année. La discipline constitue un pouvoir de contrôle donné aux ordres pour protéger le public et leur offrir une structure de recours envers un professionnel qui aurait agi à l'encontre du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers, du Code de déontologie ou de la réglementation qui en découle.

Il est important de considérer que, comme ingénieurs forestiers, nous nous devons de maintenir ou d'augmenter l'excellence de l'ensemble de nos services professionnels afin de nous mériter la confiance du public. Les ingénieurs forestiers ont un titre et un champ de pratique exclusifs et ce privilège s'accompagne de devoirs et obligations dont celui d'exercer sa profession dans la plus grande honnêteté et intégrité possibles.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle est un moyen privilégié par l'Ordre pour rejoindre les membres au cœur même de leur pratique professionnelle. La démarche constitue une source d'information importante pour l'Ordre puisqu'elle permet de connaître le contexte de pratique que vivent les membres et de déceler les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur profession. Ces difficultés sont traitées dans le rapport des inspecteurs.

Chaque année, les membres profitent du questionnaire d'évaluation qui leur est transmis en même temps que le rapport de questionnaire et de visite pour nous retourner leurs commentaires sur la démarche d'inspection professionnelle. Chacun de ces commentaires est étudié par le comité d'inspection professionnelle qui considère ces informations comme une source majeure d'idées pour améliorer la démarche d'inspection professionnelle.

ADMISSION À LA PRATIQUE

L'un des moyens de surveillance de la profession est l'admission à l'Ordre. Le comité d'examinateurs constitue la porte d'entrée des personnes ayant un dossier nécessitant une étude plus approfondie.

Dans un proche avenir, une nouvelle méthode d'étude des dossiers sera mise en place et le candidat devra lui-même nous fournir l'étude comparative de son dossier appuyée de tous les documents officiels nécessaires à sa demande.

Un moratoire sur l'étude de nouveaux dossiers de ce type a été établi par le Bureau jusqu'à ce que le nouveau système soit mis en place.

EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Bureau a résolu d'instaurer un examen professionnel destiné aux candidats à la profession d'ingénieur forestier. Cet examen sera intégré au stage de formation professionnelle, soit les 32 semaines d'initiation à la pratique.

L'examen portera sur le système professionnel, la Loi et les règlements de l'Ordre, dont notamment le Code de déontologie des ingénieurs forestiers, etc.

Cet examen permettra de sensibiliser les candidats à la profession d'ingénieur forestier, à l'importance de leur signature et de leur responsabilité professionnelles dans le contexte de la protection du public ainsi qu'à leurs devoirs et obligations envers le public et leurs clients.

COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Parmi les répondants, 97% sont d'accord pour dire que l'inspection professionnelle de l'Ordre est sérieuse et crédible. 93% sont d'accord pour dire que le programme est adéquat et 95% affirment que le questionnaire leur a permis de se remémorer leurs devoirs et obligations en tant que professionnels.

De plus, la visite d'inspection professionnelle est très appréciée. 84% des répondants considèrent que l'entrevue d'inspection leur a permis de prendre conscience que leur responsabilité professionnelle est engagée à la signature de tout document professionnel.

Nombreux sont les membres qui nous soulignent que la démarche d'inspection professionnelle leur a permis de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir et de prendre conscience de leur responsabilité professionnelle. Tous les répondants considèrent également que l'inspecteur a une attitude sérieuse et consciencieuse.

Les commentaires des membres soulignent que l'inspection professionnelle est un moment privilégié pour revoir en profondeur les devoirs et obligations de l'ingénieur forestier et permet de prendre davantage conscience du rôle de l'ingénieur forestier envers le public. Le cartable «Références professionnelles» est un outil apprécié et jugé indispensable.

Les visites d'inspection reçoivent des commentaires très positifs. Les membres apprécient la simplicité du mécanisme. On souligne également la confiance envers l'inspecteur ainsi que le climat positif et constructif de la visite. Les membres notent que les échanges avec l'inspecteur sont intéressants et que le ton de l'inspection est sérieux, serein et cordial.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

Les actions en pratique illégale et pour usurpation de titre sont un des moyens donnés aux ordres professionnels pour qu'ils puissent exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

On a remarqué une hausse des demandes de vérification dans ce domaine depuis les deux dernières années. Plus d'une vingtaine de cas ont été étudiés. La majorité des cas fait l'objet de mises en demeure de la part des aviseurs légaux de l'Ordre.

Cette année, nous avons élaboré une nouvelle démarche d'examen de ces plaintes et la soussignée fait le suivi des dossiers en collaboration avec le syndic de l'Ordre qui procède, au besoin, aux enquêtes.

FORMATION CONTINUE

Grâce à la bonne collaboration des auteurs du Manuel de foresterie et des cours écrits de *L'Aubelle*, l'Ordre est à mettre sur pied une série de cours écrits par correspondance.

En effet, chaque chapitre du Manuel sera rattaché à un questionnaire de formation continue à retourner à l'Ordre et deviendra donc un cours que les membres pourront faire à distance, lorsque le temps leur permet et à leur rythme. Aussi, plusieurs cours écrits qui avaient parus dans *L'Aubelle* ont été repris ou mis à jour et de nouveaux questionnaires seront disponibles.

Les questionnaires de tous ces cours seront disponibles sur le site internet de l'Ordre et le texte des cours de *L'Aubelle* seront transmis par la poste sur demande.

MÉMOIRE DE L'ORDRE SUR L'AVANT-PROJET DE LOI INTITULÉ « LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES INGÉNIEURS »

Mise en contexte

Depuis un long moment, soit environ une quinzaine d'années, l'Ordre des ingénieurs du Québec travaille sur un projet de modification de sa loi constitutive. Après plusieurs ébauches, l'OIQ a élaboré un projet de loi qui a été déposé par le ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, M. Serge Ménard, devant l'Assemblée nationale, en juin 1998. Le gouvernement a alors ordonné une consultation générale par la Commission des institutions.

La Commission parlementaire

La Commission a siégé les 24, 25 et 26 août 1999, ainsi que le 2 septembre 1999. Après avoir publié un avis de consultation générale, la Commission a reçu 38 mémoires et convoqué 28 organismes pour être entendus.

La présidente-directrice générale de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Johanne Gauthier, accompagnée de Me Bernard Godbout et de la secrétaire de l'Ordre, a présenté notre Mémoire à la Commission des institutions au Parlement de Québec le 24 août 1999 et a répondu aux questions de la ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, Mme Linda Goupil, et aux députés présents. Un résumé du Mémoire a été publié dans *L'Aubelle* de l'automne 1999.

FORUMS PROFESSIONNELS

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a mis sur pied plusieurs forums auxquels l'Ordre participe avec intérêt. Ces forums rassemblent les titulaires des mêmes fonctions au sein des ordres afin d'échanger sur les questionnements et les solutions reliés à ces fonctions et afin de se doter de formations spécifiques à ces domaines.

Notons notre participation active aux Forums de l'inspection professionnelle et à celui sur la formation, ainsi que les Forums des directeurs généraux et des communications.

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau a tenu six réunions régulières et une réunion spéciale tandis que le comité administratif a tenu quatre réunions régulières et une réunion spéciale.

Le Bureau a fixé les priorités suivantes pour l'année 1999-2000:

1. **La mise à jour du Régime forestier québécois, incluant principalement:**

   La position de l'Ordre en regard du Régime forestier québécois en prévision de la Commission parlementaire (journées de réflexion, comités de travail, contacts, etc.).
2. **La production du Guide de pratique professionnelle.**
3. **La mise à jour du Plan stratégique de l'Ordre.**
4. **Les relations publiques en regard des enjeux forestiers de l'heure et l'information aux membres.**

Ces dossiers sont clairement identifiés par le Bureau et l'Ordre y consacre prioritairement ses énergies.

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

- Le Bureau a imposé des conditions supplémentaires, sur recommandation du comité d'examinateurs, à trois personnes s'étant réinscrites ou inscrites à l'Ordre après une période de plus de cinq ans.
- Le Bureau a résolu que la politique de réinscription soit modifiée par l'ajout de la condition suivante pour les réinscriptions après plus de 5 ans d'absence: transmission automatique du questionnaire d'inspection professionnelle avec les frais de 125 $ s'y rattachant.
- Le comité administratif a résolu que toute personne se réinscrivant à l'Ordre doive se procurer le cartable « Références professionnelles ».

INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Le Bureau adopte annuellement le programme d'inspection professionnelle.

RÉGLEMENTATION

- Le Bureau a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle, tel que transmis aux membres en janvier 2000.

MÉMOIRES ET AVIS

- Le Bureau a adopté le « Mémoire sur l'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs » que l'Ordre a présenté à la Commission des institutions.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Le comité administratif a résolu que les frais d'insertion dans les envois aux membres soient les suivants:
  - Insertion individuelle:
    450 $ (moins de 12 pages)
    800 $ (plus de 12 pages)
  - Insertion d'offres d'emploi:
    250 $ (inclut une inscription sur le site internet de l'Ordre)
  - Offre d'emploi sur le site internet sans envoi postal:
    125 $
  - Liste des membres sur étiquettes:
    150 $
  - Liste des membres sur disquette:
    150 $.
- Le comité administratif a résolu que les frais d'émission d'un duplicata de permis d'exercice passent de 5 $ à 10 $, tous frais compris.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre ferme la « Fondation Marcel-Lortie » à la condition que l'Université Laval en reprenne le nom pour des bourses d'étude.

COTISATION ET AFFAIRES FINANCIÈRES

- Le Bureau a voté une hausse de 15 $ de la cotisation 1999-2000 ainsi qu'une cotisation spéciale de 20 $ afin de remettre sur pied le fonds consolidé de l'Ordre en vue des dossiers de discipline et d'inspection professionnelle et de finaliser des projets spéciaux.
- Le Bureau a résolu que le mode de décision actuel concernant les hausses de cotisation en assemblée générale soit maintenu.
- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative à la cotisation.
- Le comité administratif adopte tous les mois la liste des chèques émis et étudie régulièrement les états des revenus et dépenses.
- Le Bureau a autorisé la présidente-directrice générale, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.
- Le Bureau adopte annuellement le rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.
- Le Bureau a résolu que la présidente fasse des démarches pour mettre sur pied un comité « de veille stratégique » à l'Ordre.
- Le Bureau a résolu que soit confié à un comité ad hoc le mandat d'examiner le fonctionnement et les finances de l'Ordre de façon globale en considérant les orientations du Plan stratégique actuellement en consultation et au comité administratif d'élaborer le mandat de ce comité et sa composition.

RADIATIONS

- En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe l, du Code des professions, le Bureau a radié sept personnes pour non-paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résoluuion du Bureau, en 1999-2000.

ÉLECTIONS

- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative aux élections.
- Le Bureau procède annuellement à l'élection du comité administratif.

NOMINATIONS ET DÉLÉGATION

- Le Bureau nomme les personnes intéressées à faire partie d'un comité de l'Ordre ou pour combler un poste de délégué de l'Ordre auprès d'autres organismes.
- Le Bureau a délégué la présidente-directrice générale comme représentante au Conseil interprofessionnel du Québec et la secrétaire de l'Ordre comme substitut.

DISTINCTIONS DE L'ORDRE

- Le Bureau a étudié les recommandations du comité des distinctions et désigné les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière.

COMITÉS

- Le comité administratif a formé un comité sur le fonctionnement et les finances de l'Ordre.
- Le Bureau a formé un comité sur le suivi de l'état des forêts.

RELATIONS EXTÉRIEURES

- Le Bureau a nommé le directeur des communications comme représentant de l'Ordre à la Commission sur les forêts de l'UMRCQ.
- Le Bureau a nommé le directeur des communications comme secrétaire du comité sur les aires protégées.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre se retire de Solidarité rurale pour l'année 2000-2001.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre soit partenaire officiel de la Semaine de l'arbre et des forêts 2000.

CONGRÈS

- Le Bureau a résolu que le thème du congrès annuel 2000 soit « Un regard neuf sur la forêt boréale ».
- Le Bureau a résolu que le congrès 2001 se tienne les 26, 27 et 28 septembre dans la section régionale Mauricie – Bois-Francs, en tenant compte des activités de la « Mauricie, capitale forestière 2001 ».
- Le Bureau a résolu que le congrès 2002 se tienne à Québec.
- Le Bureau a résolu que soit intégré le congrès annuel de l'Ordre de 2003 au « Congrès forestier mondial 2003 » au sein duquel pourraient être intégrées l'assemblée générale annuelle et éventuellement la tenue d'un atelier ou d'un événement thématique.

COMMUNICATIONS

- Le Bureau a adopté un plan d'action concernant la consultation et la finalisation du Plan stratégique 2000-2005.
- Le Bureau a adopté le document de consultation du Plan stratégique 2000-2005 en tenant compte des commentaires émis par les administrateurs lors de sa réunion du 10 décembre 1999.
- Le Bureau a adopté un plan d'action concernant la mise à jour du Régime forestier québécois comprenant des actions concrètes pour diffuser la position de l'Ordre et trouver des solutions aux problèmes de pratique professionnelle des membres dans ce domaine.
- Le Bureau a adopté la version préliminaire, accompagnée d'un plan de consultation auprès des membres, du « Guide de pratique professionnelle ».
- Le Bureau a adopté un plan d'action dans le dossier de la directive du ministère des Ressources naturelles concernant les rapports d'exécution.

DISCUSSIONS AU BUREAU

Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Bureau ou au comité administratif au cours de l'exercice :

- La révision du Régime forestier québécois
- Le Guide de pratique professionnelle
- Le Plan stratégique de l'Ordre
- Les problèmes de pratique professionnelle des membres
- Réflexion sur la signature professionnelle
- Le fonctionnement et les finances de l'Ordre
- Les suivis des résolutions de l'assemblée générale annuelle.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire de l'Ordre

Une année d'orientation et d'innovation

UN PRINTEMPS AUX COULEURS DU DÉBAT FORESTIER

On ne peut aborder les principaux dossiers de l'année 1999-2000 en matière de communication sans souligner le débat forestier qui a caractérisé le début de cette année. Plusieurs des actions de l'Ordre en matière de communication ont été, directement ou indirectement, marquées aux couleurs de ces discussions.

Ces actions visaient soit à informer le public ou encore à orienter la discussion vers des enjeux qui apparaissaient prioritaires à l'Ordre. Outre les interventions de la présidente-directrice générale aux tribunes auxquelles elle a participé, un plan d'action a été adopté visant à informer le public sur les positions de l'Ordre, à documenter ces interventions ou encore à intensifier ses interactions avec les membres. Le but ultime était de favoriser la compréhension et l'évolution de la gestion du patrimoine forestier dans le meilleur intérêt du public québécois.

DES RÉFLEXIONS DE FOND

Parmi les actions réalisées, mentionnons la tenue de diverses activités à caractère professionnel qui ont été organisées afin de générer des échanges constructifs entre les ingénieurs forestiers et de documenter les positions de l'Ordre sur plusieurs enjeux d'actualité. C'est ainsi que furent tenus deux événements d'importance au printemps 1999. D'abord le 18 mai, l'Ordre organisait à Sainte-Foy une journée de réflexion entre professionnels sur la possibilité forestière. Cette activité se déroulait à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. La journée comportait un premier bloc de présentations dans le cadre desquelles les conférenciers ont présenté succinctement les méthodes et les outils de planification utilisés actuellement, en insistant sur les points forts et les points faibles de ces derniers.

À la lumière de cette réflexion, ils ont commenté le niveau de marge de sécurité qu'il est nécessaire de considérer pour chacune des étapes de confection d'un plan d'aménagement forestier, lequel conduit au calcul de la possibilité forestière pour une aire commune (PGAF) ou un territoire de forêt privée (PPMV). Le fruit de ces discussions a été diffusé aux ingénieurs forestiers afin d'alimenter leur propre réflexion et d'orienter leurs actions professionnelles.

D'autre part, les 9 et 10 juin, se tenait à Sainte-Foy le colloque organisé par l'Ordre et ses partenaires (MRNQ, FPBQ, AMBSQ et Groupe d'action en amélioration génétique) sur la productivité forestière et le reboisement. Dans le contexte de la préparation des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées et des différents plans d'aménagement en forêt publique, il était important d'examiner le rôle que peut jouer le reboisement comme outil de base pour l'aménagiste, notamment dans l'optique d'une augmentation de la productivité forestière. Plus de 140 ingénieurs forestiers ont participé à des échanges qui arrivaient à un moment crucial de la réflexion sur la gestion des ressources du milieu forestier. De façon générale, on peut conclure que les ingénieurs forestiers croient qu'il faut continuer à intensifier l'aménagement des territoires les plus productifs, face aux besoins croissants en produits forestiers et aux demandes grandissantes pour la conservation des forêts. En ce sens, ils croient que le reboisement constitue un des outils importants à privilégier. Après la tenue du colloque, l'Ordre a émis un communiqué présentant les principales conclusions du colloque et repris par plusieurs médias.

UNE VASTE TOURNÉE DE CONSULTATION AUPRÈS DES INGÉNIEURS FORESTIERS

À l'automne de 1999, l'Ordre a amorcé une consultation auprès de ses membres. Celle-ci portait sur deux dossiers majeurs, soit: un projet de **Guide de pratique professionnelle** visant à fournir une méthodologie professionnelle et la mise à jour du **Plan stratégique de l'Ordre pour la période 2000-2005.**

Dans chacun des deux cas, un document de consultation a été rendu disponible aux membres par le biais du site internet de l'Ordre, afin de recueillir leurs commentaires et de répondre le mieux possible aux besoins de la profession. La période de consultation s'est poursuivie au cours de l'hiver et du printemps 1999-2000. La publication et l'adoption par les membres des versions officielles du Guide de pratique professionnelle et du Plan stratégique sont prévues pour l'an 2000.

Le rapport de la présidente-directrice générale fait état des principaux facteurs qui ont amené l'Ordre à viser l'adoption de ces outils de travail.

UN PREMIER BILAN

On peut conclure que la tournée de consultation a permis la tenue de rencontres et d'échanges dans toutes les régions du Québec et de favoriser le mûrissement de la réflexion amorcée par l'Ordre sur ces deux outils de première importance. Les rencontres ont également permis les discussions entre les ingénieurs forestiers et la présidente-directrice générale sur une foule d'autres préoccupations d'ordre forestier et professionnel.

Plus de 200 ingénieurs forestiers ont été rejoints par le processus de consultation et les rencontres ont permis de recueillir des avis diversifiés et enrichissants. De façon générale, le taux de participation aux rencontres de consultation a été moyennement élevé. Dans certaines régions, toutefois, il a été plus important et il a permis de rencontrer un bon pourcentage des membres.

Dans ce contexte, et afin de compléter la réflexion, des rencontres spécifiques sont prévues avec des groupes ciblés, qui permettront d'élargir les commentaires reçus dans les régions. Enfin, bien que certaines particularités régionales aient été exprimées, on peut dire, de façon générale, que les commentaires étaient cohérents et se ressemblaient d'une région à l'autre.

LE CONGRÈS 1999, UNE RÉFLEXION FERTILE SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS

LES INGÉNIEURS FORESTIERS PRÊTS À RELEVER LES DÉFIS DES ANNÉES 2000

Les ingénieurs forestiers québécois sont prêts à faire face aux défis qui les attendent à l'aube du XXIe siècle. C'est sur cette marque de confiance que se sont laissés les congressistes au sortir du congrès annuel de l'OIFQ qui se tenait du 13 au 15 octobre dernier à Jonquière, sous le thème «**L'ingénieur forestier au XXIe siècle**».

Rappelons que, par le choix de ce thème, le comité organisateur et l'Ordre voulaient faire le point sur la pratique professionnelle et sur les défis que les ingénieurs forestiers envisagent à l'aube du XXIe siècle. En cette période de grande médiatisation des questions forestières, on voulait cibler des moyens devant nous permettre de continuer à assumer notre mandat de protection du public. Ainsi, les discussions en plénières et les réponses aux questions posées aux congressistes ont permis d'établir que les ingénieurs forestiers sont conscients de la multiplicité des exigences qui se posent à eux et qu'ils se sentent prêts à faire face à la musique. Ces constats et les orientations qui en découlent alimenteront l'Ordre qui s'apprête à élaborer un Plan stratégique pour les cinq prochaines années.

Les principaux défis identifiés par les conférenciers et les congressistes portent notamment sur la nécessité d'agir en concertation pour la prise de décisions et la mise en œuvre d'actions en forêt.

L'information du public sur les questions forestières d'actualité et sur les services rendus au public québécois par les ingénieurs forestiers est également ressortie comme une dimension méritant d'être accentuée et pour laquelle l'Ordre et ses membres sont directement interpellés. La priorité d'action doit porter sur le développement d'aptitudes à la communication et à la résolution de conflits.

En outre, la nécessité d'innover dans les pratiques forestières et de maintenir à jour les connaissances techniques fut également identifiée comme un enjeu important. La multiplication des attentes des utilisateurs du milieu forestier et l'élargissement des connaissances et des techniques militent pour une diversification des pratiques, mieux adaptées aux besoins de chacun.

LES DISTINCTIONS ANNUELLES

LA « MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ORDRE »

Cette reconnaissance est instituée pour permettre à l'Ordre de reconnaître les services exceptionnels rendus à la profession d'ingénieur forestier par un de ses membres tout au long de sa carrière professionnelle. L'Ordre était heureux de remettre cette importante distinction à monsieur **Claude Godbout, ing.f., MBA**

Claude Godbout est probablement un des ingénieurs forestiers le plus connu dans la profession tant au Québec qu'ailleurs au Canada. Sa contribution à la profession est non seulement remarquable par la nature même de ses activités, mais aussi par la diversité des domaines où on retrouve ses contributions: soit comme consultant, administrateur dans le monde gouvernemental et universitaire ou comme membre très actif de l'Ordre à divers titres. Partout où il est passé, il a laissé sa marque et a grandement contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession.

« L'INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE »

Le titre d'Ingénieur forestier de l'année est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois. En 1999, l'Ordre a honoré monsieur **Richard Trudel, ing.f.**

L'Ordre a retenu la candidature de M. Richard Trudel pour souligner le travail acharné d'un ingénieur forestier directement impliqué dans des services humanitaires au Honduras. L'Ordre tient plus particulièrement à souligner sa contribution personnelle exemplaire au plan professionnel et humanitaire lors de la catastrophe écologique causée par l'ouragan Mitch au Honduras entre le 24 et le 29 octobre 1998. Immédiatement après l'ouragan, M. Trudel a mobilisé son équipe de collaborateurs honduriens et canadiens et rencontré le directeur du bureau de la Coopération canadienne en poste au Honduras pour mettre en branle un plan d'aide alimentaire d'urgence. Son équipe dirigea son action sur l'aide d'urgence dispensée dans les refuges et vers les communautés affectées.

LA « DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE »

La Distinction Henri-Gustave-Joly-De-Lotbinière, instituée en 1996, est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession. En 1999, l'Ordre a retenu monsieur **François Tremblay** comme récipiendaire de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière.

L'Ordre décerne cette distinction à M. François Tremblay pour la qualité exceptionnelle de son travail de vulgarisation et de sensibilisation à la forêt auprès des jeunes. Celui-ci est réalisé par le biais de son entreprise « La forêt mobile ».

Le projet de M. Tremblay débute il y a quelques années. Il travaillait alors à titre de technicien forestier pour le ministère des Ressources naturelles. Pendant ses moments libres, il consacrait beaucoup de temps à l'animation de « classes natures » destinées aux enfants. C'est à partir de ces activités que François Tremblay a découvert sa passion pour la vulgarisation des connaissances sur la forêt et pour l'enseignement des sciences de la nature d'une manière non traditionnelle.

DES PROFESSIONNELS RESPONSABLES

Le dîner des jubilaires fut également l'occasion d'accueillir le ministre des Ressources naturelles du Québec, monsieur Jacques Brassard. Dans son allocution aux congressistes, monsieur Brassard a rappelé les grandes étapes à venir dans la mise à jour du Régime forestier. Il a également rappelé aux ingénieurs forestiers le caractère incontournable de leur rôle dans la mise en place du Régime forestier. À cet effet, il a souligné l'importance de la latitude professionnelle et de l'imputabilité qui en découle et il a insisté sur la possibilité de voir renforcés ces éléments dans un régime renouvelé où s'appliquerait une gestion par résultats.

L'AMÉNAGEMENT INTENSIF DES FORÊTS

D'autre part, l'assemblée générale du 15 octobre a été l'occasion d'adopter plusieurs résolutions dont une visant à ce que l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et ses membres se fassent les promoteurs d'une intensification de l'aménagement forestier au Québec. Ainsi, l'Ordre continuera à souligner l'importance d'un tel virage et ses conditions de réussite sur les diverses tribunes auxquelles il prévoit se manifester au cours des prochains mois.

UN SITE INTERNET AU SERVICE DES MEMBRES ET DES FUTURS MEMBRES

Depuis l'automne 1999, le site internet de l'Ordre fait l'objet d'une mise à jour très régulière et il voit ses utilisations constamment élargies. Dans un souci d'amélioration continue des services offerts par l'Ordre, la page d'accueil a été modifiée pour permettre une navigation plus simple et conviviale. On peut maintenant y retrouver directement les principaux points d'intérêt du site et les services qui s'y sont ajoutés.

C'est notamment le cas des formulaires de stage que les étudiants en foresterie ou les futurs membres de l'Ordre peuvent télécharger directement. On retrouve également les offres d'emploi sur le site de l'Ordre. Celles-ci peuvent directement être accessibles à partir de la page d'accueil et ce sont les mêmes que celles diffusées dans les envois postaux. D'autre part, un forum de discussion est maintenant accessible aux visiteurs du site. Celui-ci permet maintenant d'échanger avec des professionnels sur des questions d'actualité tout en favorisant la recherche d'informations spécifiques. Enfin, les sections régionales de l'Ordre peuvent maintenant y publiciser leurs activités et y offrir différents documents du type formulaires d'inscription, etc.

D'autres développements sont à prévoir pour 2000-2001.

UN RÉSEAU DE MARRAINAGE - PARRAINAGE

Lors de sa dernière assemblée générale, l'Ordre adoptait une résolution sur le marrainage - parrainage des nouveaux membres. Celle-ci vise principalement à favoriser l'intégration des nouveaux membres, à permettre le transfert d'expertises et d'expériences entre les générations d'ingénieurs forestiers et à favoriser la solidarité et le respect dans une optique de diversité des opinions et des approches.

Afin de donner suite à cette résolution, l'Ordre a amorcé en 1999-2000 l'élaboration d'une formule où pourront être échangées des connaissances générales ou spécifiques sur différents aspects du champ de pratique et de la pratique professionnelle ainsi que des informations et des conseils pour l'orientation de carrière. Par le biais de cette formule, on prévoit:

- établir une tribune où pourront être publiées les requêtes des jeunes membres désireux d'être parrainés.
- que les membres intéressés à devenir parrains devront également s'inscrire au réseau par le biais d'un formulaire indiquant sommairement leur profil et le type d'expérience qu'ils désirent partager.

UN COMITÉ SUR LE SUIVI DE L'ÉTAT DES FORÊTS

Dans la foulée de la résolution adoptée en assemblée générale à l'automne 1999 et qui vise la production par l'Ordre, sur une base annuelle, d'un bilan de l'état des forêts, l'Ordre a mis sur pied un comité destiné à donner suite à cette résolution.

La réalisation de ce mandat devrait permettre à l'Ordre d'utiliser les données existantes et de les rassembler dans un format sommaire qui dresserait un portrait factuel de l'état des forêts québécoises. Celui-ci serait remis aux ingénieurs forestiers lors du congrès annuel.

Le comité s'est donné pour tâche d'identifier un certain nombre de variables critiques et de tenter de les documenter à la lumière de l'information disponible actuellement.

LE GUIDE DE PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

Le ministère des Ressources naturelles du Québec a publié en 1999 le Guide de protection du couvert forestier. La réalisation de ce document pilotée par la Fédération des municipalités du Québec (anciennement l'UMRCQ) découlait d'une résolution du Sommet sur la forêt privée de 1995. Elle vise à fournir aux intervenants appelés à élaborer des règlements en matière d'abattage d'arbres une méthodologie favorisant l'adoption de règlements adaptés aux besoins réels de protection et harmonisés avec les autres outils d'intervention en forêt privée. L'Ordre a participé aux activités du comité qui a élaboré le Guide et a informé ses membres de l'importance de ce document. Sa contribution visait notamment assurer la liaison entre les informations du Guide et le rôle des professionnels en matière de protection du couvert forestier.

Pierre Breton, ing.f.
Directeur des communications

Rapport du syndic

L'Ordre a comme principale fonction d'assurer la protection du public. Le syndic enquête sur toute infraction que peut commettre un membre au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs forestiers ainsi qu'aux divers règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi. Le syndic assume également le rôle important de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires.

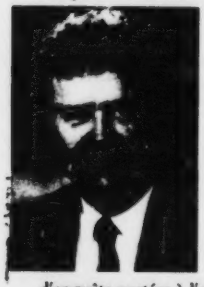

L'année 1999-2000 s'est avérée active quant aux informations et aux demandes d'enquête portées à l'attention du syndic. Le Bureau du syndic a ouvert dix-neuf (19) nouveaux dossiers d'enquête. Quinze (15) de ces dossiers étaient encore sous enquête le 31 mars dernier. La décision de ne pas porter plainte a été prise dans quatre (4) autres dossiers.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a répondu à plusieurs demandes de renseignements relatifs aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession.

Le tableau 1 présente le bilan des dossiers traités au cours de la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

TABLEAU 1
BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS

Type de dossiers au 01.04.99	Dossiers actifs durant la période	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés au 31.03.00	Dossiers actifs au 31.03.00
Discipline	25	19	15	10
Avis	2	2	2	–
Total	27	21	17	10

La nature des problèmes rencontrés est diversifiée. Le respect des articles suivants du Code de déontologie a été questionné lors des enquêtes:

Article 9: L'ingénieur forestier doit reconnaître en tout temps le droit du client de consulter un autre ingénieur forestier, un membre d'une autre corporation professionnelle ou une personne compétente et, dans ce cas, il doit leur apporter sa collaboration.

Article 13: Dans toute communication écrite ou verbale, notamment dans la préparation de plans et devis, l'ingénieur forestier doit éviter d'insérer sciemment de fausses données ou d'omettre des données nécessaires.

Article 14: L'ingénieur forestier doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets. A cette fin, il doit chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil.

Article 18: L'ingénieur forestier ne doit pas recourir, ni se prêter à des procédés malhonnêtes ou douteux ni tolérer de tels procédés dans l'exercice de ses activités professionnelles.

Article 53: L'ingénieur forestier ne doit pas surprendre la bonne foi d'un confrère, abuser de sa confiance, être déloyal envers lui, discréditer publiquement son travail ou porter malicieusement atteinte à sa réputation. Il doit notamment éviter de s'attribuer le mérite d'un travail de foresterie qui revient à un confrère.

Article 54: L'ingénieur forestier doit reconnaître l'aide fournie par un confrère dans l'exécution d'un mandat.

Le tableau 2 présente le bilan des activités reliées à la conciliation et à l'arbitrage au cours de la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

TABLEAU 2
BILAN DES ACTIVITÉS RELIÉES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE

Dossiers actifs	Plaintes portées devant le Comité de discipline	Différends soumis à la conciliation	Différends réglés à l'étape de la conciliation	Différends soumis au conseil d'arbitrage
25	0	2	2	1

LE CHEMINEMENT D'UN DOSSIER

La demande d'enquête peut provenir d'une information téléphonique. À ce moment, l'écoute attentive des propos tenus, l'établissement d'un dialogue franc permet de déterminer le bien-fondé d'ouvrir une enquête ou de conseiller le plaignant sur la ou les façons de régler la problématique présentée.

La demande d'enquête peut nous parvenir par écrit. Celle-ci se présente comme une lettre expliquant la situation. Un dossier détaillé peut accompagner cette lettre. À ce moment, un numéro de dossier est attribué. Une lettre accusant réception et informant le plaignant du numéro de dossier lui est alors acheminée.

Le dossier est alors traité par le syndic ou le syndic-adjoint. Après enquête, le dossier est acheminé en fonction de sa conclusion. Une plainte peut être déposée au Comité de discipline, une recommandation d'enquête particulière peut être faite à l'inspection professionnelle, le dossier peut se régler par conciliation et enfin la décision est de fermer le dossier et de ne pas porter plainte.

Dans les cas de recommandation à l'inspection professionnelle et celui de ne pas porter plainte, le syndic ou le syndic-adjoint doit informer le plaignant des motifs appuyant sa décision. Le plaignant dispose alors d'un délai de 30 jours pour porter le dossier à l'attention du comité de révision.

En ce qui a trait à la décision de porter une plainte, un projet de plainte est rédigé et analysé avec le procureur du Bureau du syndic.

À la suite des différentes rencontres effectuées dans le cadre des activités ou enquêtes du Bureau du syndic, je veux vous faire part de quelques éléments qui nous ont amenés à réfléchir.

La problématique du conflit d'intérêts est toujours présente au sein des conseils d'administration des agences en forêts privées. Nous recommandons aux membres siégeant sur ces conseils et comités de porter une attention particulière aux articles 32 à 35 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers. Des demandes d'enquête provenant de propriétaires ou de personnes œuvrant dans ce secteur nous ont permis de questionner les méthodes de travail certains de nos membres. En effet, des conseillers forestiers auraient facturé des travaux sylvicoles qui n'ont pas été réalisés par eux, les superficies réclamées seraient gonflées de façon importante et les relations avec leurs clients seraient questionnables.

Cette année encore, plusieurs dossiers portés à l'attention du syndic mettaient en cause la signature de l'ingénieur forestier sur des états d'avancement des travaux sylvicoles ainsi que sur des rapports annuels. Je rappelle aux membres que la signature d'un ingénieur forestier doit être apposée sur les plans, devis, rapports et autres documents techniques dont il a supervisé la réalisation ou dont il est directement responsable. L'article 28 du Code de déontologie précise les circonstances qui font qu'un ingénieur forestier ne peut apposer sa signature sur un document.

La signature d'un ingénieur forestier garantit la véracité des données et assure que celles-ci sont complètes. **La signature de l'ingénieur forestier prend toute sa signification dans la protection du public. Cette signature engage la responsabilité de l'ingénieur forestier et son intégrité.**

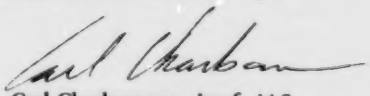

Carl Charbonneau, ing.f., M.Sc.
Syndic

Rapport des inspecteurs

Notre système professionnel a été mis en place en 1973. Les auteurs écrivaient alors: «La nouvelle législation professionnelle manifeste clairement la confiance que le législateur porte au système de la corporation professionnelle comme instrument de gestion des professions et de protection du public, et maintient avec force le principe de l'autogestion des professions.» Ils ajoutaient: «[.. ..] la formule des corporations professionnelles qui, dans une large mesure, permet aux professionnels de s'autogérer, est apparue préférable dans des domaines où les non-initiés peuvent difficilement apprécier la qualité des services reçus et, partant, la compétence de ceux qui la dispensent.».

La protection du public est la principale fonction confiée à un ordre professionnel par le Code des professions. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec privilégie l'inspection professionnelle de ses membres comme l'un des moyens importants de contrôle de l'exercice de la profession en vue d'assurer cette protection du public.

Les évaluations des questionnaires et les visites sur les lieux de travail, sont faites en tenant compte de la philosophie du programme d'inspection professionnelle: favoriser une approche préventive et éducative plutôt que punitive.

L'ingénieur forestier doit donc considérer l'inspection professionnelle comme une formation continue préventive et éducative sur sa pratique et doit porter une attention toute particulière sur ses responsabilités professionnelles ainsi que sur sa signature. Il faut donc considérer l'inspection professionnelle comme une démarche d'amélioration continue pour les membres en égard de la qualité de leurs actes professionnels.

Cette démarche doit également faire prendre conscience à l'ingénieur forestier que le privilège d'un champ de pratique et d'un titre réservé lui impose aussi des devoirs et obligations.

LE DÉROULEMENT D'UNE INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle vise à évaluer la compétence des membres ainsi que la qualité de leurs actes professionnels. Elle cherche à améliorer la profession par l'identification des lacunes à corriger dans la pratique des membres.

Encore cette année, suivant le programme d'inspection approuvé par le Bureau, 250 questionnaires ont été expédiés par la poste parmi les membres de l'Ordre, inscrits au tableau au 1er avril 1999.

Après l'évaluation de ces 250 questionnaires, 75 membres sont choisis pour une visite qui est essentiellement axée sur la signature et la responsabilité professionnelles. De plus, pour la présente année, un groupe-cible a été déterminé parmi les personnes impliqués dans l'application du Régime forestier. Elle se déroule toujours sur le lieu du travail. Elle est confidentielle et aucune question n'est posée à l'entourage. Le choix des 75 membres à visiter est déterminé en tenant compte des critères suivants:

- la nature du champ d'activités de la personne;
- l'importance des liens avec le public et d'autres ingénieurs forestiers dans le cadre de ses fonctions;
- des raisons sérieuses qui permettent au comité d'inspection professionnelle de croire que la personne doit être rencontrée par l'inspecteur.

La visite d'inspection professionnelle vise aussi à vérifier la procédure suivie avant la signature et la supervision des travaux. Les questions portent sur:

- la responsabilité professionnelle;
- certains dossiers afin de constater: les éléments consignés; le cheminement avant signature; la qualité des documents et des dossiers professionnels; le système de tenue et de conservation des dossiers professionnels;
- l'organisation du travail et du bureau;
- la formation continue;
- la pratique professionnelle.

Après l'évaluation des questionnaires et des visites, un rapport est rédigé à chaque fois et transmis aux membres inspectés. Il comprend des remarques générales, des commentaires et les recommandations qui seront acheminées au comité d'inspection professionnelle.

Tout au cours des inspections, nous relevons des problèmes de pratique professionnelle ainsi que des commentaires des membres sur différents sujets. Vos commentaires sont très appréciés et nous permettent d'améliorer notre démarche d'inspection professionnelle.

En ce qui concerne les problèmes de pratique que vous nous soumettez, nous en préparons un bilan qui est présenté au comité d'inspection professionnelle où une attention toute particulière y est apportée. Après analyse, le comité transmet ses recommandations au Bureau sur ces sujets.

Donc, il est primordial autant sur le questionnaire que lors de la visite de l'inspecteur d'aborder les problèmes de pratique afin que l'Ordre puisse poser les actions requises s'il y a lieu.

Au cours de l'exercice 1999-2000, les inspecteurs professionnels, M. Gaston Côté, ing.f., et le soussigné, ont effectué 250 inspections professionnelles dont 77 avec visite. Ces inspections ont eu lieu dans les régions de Québec, Mauricie - Bois-Francs, Estrie, Montréal et Outaouais.

L'OBLIGATION DE MAINTIEN DE SES COMPÉTENCES

Une solide formation de base, avant l'obtention du permis d'exercice, ne suffit pas à assurer le maintien des compétences et leur adaptation aux multiples innovations qui caractérisent le monde forestier actuel.

Comme la compétence demeure le premier gage de la protection du public, le professionnel se doit de maintenir à jour ses connaissances autant dans le domaine forestier que dans celui relié à ses fonctions. En général, les membres sont sensibilisés à l'importance de la formation continue et certains y consacrent des efforts remarquables.

Prendre connaissance du contenu du Manuel de foresterie est à la portée de tous les membres et devrait être considéré comme moyen privilégié dans la consolidation des connaissances dans le secteur forestier.

Chaque professionnel exerce dans un contexte qui lui est propre et il doit se bâtir son propre programme de formation continue adapté à ses besoins. Il est de la responsabilité de chaque ingénieur forestier de voir à ses activités de formation continue et d'en juger la pertinence dans son contexte de travail. La formation continue est une façon de maintenir à jour ses connaissances et donc un moyen privilégié de maintenir sa compétence professionnelle dans un souci de protection du public.

UN GUIDE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS EN ÉLABORATION

Une version du Guide de pratique professionnelle a été mis à la disposition des membres pour fin de consultation. L'adoption par les membres et la publication de la version officielle de ce Guide sont prévues pour l'an 2000. Il permettra de mieux encadrer le travail de l'ingénieur forestier et de mieux en fixer les limites d'une pratique professionnelle responsable. Un tel outil fournira à l'ingénieur forestier de bonnes balises au-delà desquelles sa pratique professionnelle ne lui permettrait pas d'aller (par rapport à un client, un employeur, etc.). En effet, une directive, un code d'éthique ou des instructions d'un employeur ne doivent pas mener un professionnel à enfreindre les lois et les règlements qui régissent sa profession. Un professionnel se doit d'exercer sa profession selon les normes et les standards fixés par la loi et les règlements applicables. Un tel document servira également à l'Ordre autant pour l'inspection professionnelle que pour le processus disciplinaire.

Il revient toutefois aux ingénieurs forestiers de faire les efforts qui s'imposent pour occuper la place qui leur revient et que leur confèrent leurs connaissances des écosystèmes forestiers et devenir les acteurs de premier plan pour éclairer les débats publics sur les enjeux forestiers. Ils doivent faire la promotion de leur compétence et de leur expertise auprès de tous les intervenants en milieu forestier et appuyer les efforts des organismes de sensibilisation du grand public aux questions forestières.

L'IMPUTABILITÉ DES INGÉNIEURS FORESTIERS

La signature de l'ingénieur forestier sur un document engage sa responsabilité professionnelle et son intégrité. En aucun temps, elle ne doit être apposée sans considérations. Il ne s'agit pas d'une simple formalité.

L'apposition du sceau ou de la signature de l'ingénieur forestier ont des effets juridiques certains lorsqu'ils sont apposés sur un document. Ils attestent que le document a été soumis à l'analyse d'un ingénieur forestier détenant une compétence professionnelle reconnue par la loi.

Il est important de bien comprendre que notre responsabilité professionnelle nous suit, peu importe notre titre, nos fonctions ou notre champ d'activité. La signature de documents ou tout autre acte posé demeurent ceux d'un ingénieur forestier, membre de son ordre professionnel, et sa responsabilité professionnelle s'engage de la même façon. L'ingénieur forestier est toujours soumis à la Loi sur les ingénieurs forestiers, aux règlements et au Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

LES INGÉNIEURS FORESTIERS NOUS CONFIENT LEURS RÉFLEXIONS ET LEURS REMARQUES

Dans **l'application du Régime forestier**, une des contraintes qui est encore exprimée cette année est la difficulté pour le professionnel d'exercer un jugement original et de le concrétiser par des gestes adaptés aux situations spécifiques. L'encadrement créé par les règlements et l'application de normes d'interventions rigides ne laisse pas la place à l'innovation, au jugement et au diagnostic des professionnels dans les pratiques forestières. Les membres espèrent que l'exercice en cours de révision du Régime forestier et de la Loi sur les forêts se déroule dans un contexte général de déréglementation qui accordera aux ingénieurs forestiers toute la latitude requise à l'exercice de leur profession. Ils espèrent également que le tout se concrétisera en l'an 2000.

Il faut cependant prendre conscience qu'une plus grande responsabilisation des professionnels engage leur **pleine imputabilité**.

Encore cette année, des membres nous ont fait remarquer que dans bien des cas, leurs supérieurs immédiats et hiérarchiques devraient être sensibilisés sur les enjeux forestiers ainsi que sur la Loi sur les ingénieurs forestiers et notamment sur le Code de déontologie des ingénieurs forestiers afin de leur donner un support dans l'exécution de leur travail.

En plus des problèmes soulignés l'an dernier dans notre rapport annuel, et qui sont encore d'actualité, voici quelques-unes des réflexions et remarques que nous voulons apporter à votre attention.

Des propositions permettant **d'améliorer la gestion et l'aménagement des forêts** font souvent consensus auprès des forestiers de tous les milieux. Malheureusement, elles ont parfois le défaut d'augmenter quelque peu les coûts du bois à court terme. Toutefois, il faut noter que la société québécoise accepte de moins en moins que l'aménagement et la gestion du patrimoine forestier national soient confiés à des organismes dont les objectifs sont et seront toujours à court terme.

Il me semble assez évident que plusieurs de mes collègues sont placés régulièrement devant des **choix difficiles** entre leur loyauté à leur profession et à la saine gestion des forêts et, d'autre part, leur devoir d'obéissance, de loyauté, d'allégeance à l'autorité constituée, de discrétion et de réserve envers leur employeur.

Il y a des situations qui se présentent, le plus souvent dans le secteur privé, où l'ingénieur forestier se trouve tiraillé entre son éthique professionnelle et les intérêts de son employeur.

Un problème survient également lorsque le gestionnaire n'est pas de notre profession et qu'il s'intéresse à certains dossiers relevant de la compétence d'un ingénieur forestier. Bien que nul ne doit ignorer la loi, un moyen suggéré serait que l'Ordre fasse parvenir à toute personne qui emploie un ingénieur forestier, une copie de la Loi qui en régit la pratique, son Code de déontologie ainsi que les extraits du Code des professions afin de le sensibiliser aux devoirs et obligations de l'ingénieur forestier.

Le public comprend mal la foresterie et la gestion des forêts au Québec. L'Ordre est bien placé comme organisme neutre et indépendant pour **vulgariser la foresterie au public**.

L'envahissement des champs de compétences des ingénieurs forestiers par d'autres professionnels est un autre point important. Ce problème est devenu évident dans le dossier de la certification des pratiques forestières alors que plusieurs bureaux d'experts-comptables ont mis sur pied des équipes de vérification des pratiques forestières. L'Ordre devrait s'assurer que seuls les **professionnels compétents** oeuvrent dans ces domaines.

Il y a actuellement, en foresterie urbaine, chevauchement de champs d'activités professionnels connexes. L'ingénieur forestier n'a pas l'exclusivité pour occuper des postes de gestion décisionnelle sur les interventions de la planification portées sur la forêt urbaine. Il serait important de bien définir et de délimiter les actes de chaque profession concernée dans le but d'optimiser les services et la protection du public, face aux interventions prescrites.

La **réglementation municipale en matière de coupe en forêt privée** est trop souvent appliquée arbitrairement et les personnes d'office n'ont, dans la plupart des cas, aucune formation en foresterie. Il en est de même dans l'évaluation des superficies forestières où les données sont souvent erronées. Il serait important que les ingénieurs forestiers participent activement à ces dossiers.

Plusieurs confrères effectuent des **évaluations forestières** en réalisant leur mandat à rabais. Pour ce faire, ils feront un nombre insuffisant de placettes échantillons non systématiques. Les volumes obtenus sont alors trop imprécis.

Il serait fort souhaitable que les ingénieurs forestiers obtenant des contrats d'évaluation forestière ou d'arbres ornementaux prennent le temps d'aller chercher de la formation continue sur le sujet. Le Guide de pratique professionnelle pourrait aborder cet aspect.

Le peu de professionnalisme dont fait preuve certains collègues dans la pratique de l'évaluation forestière fait en sorte de niveler par le bas la qualité des services offerts.

CONCLUSION

La mission de l'Ordre semble bien perçue par la majorité des gens inspectés. Plusieurs aimeraient que l'Ordre s'implique plus dans certains dossiers d'actualité et surtout dans ceux de la révision de la Loi sur les forêts et du Régime forestier afin que l'ingénieur forestier puisse avoir la place qui lui revient comme professionnel de la forêt. Par contre, plusieurs membres réalisent encore mal la contribution active qu'ils pourraient apporter à l'Ordre et leur responsabilité en ce qui a trait à son dynamisme.

En constatant la faiblesse de certains rapports d'évaluation forestière, nous avons recommandé à l'Ordre de préparer des cours pour les membres qui en ont besoin. Notre recommandation à été prise en sérieuse considération et plusieurs d'entre vous ont déjà profité de cet enseignement.

Nos discussions avec les consœurs et confrères rencontrés, ainsi que l'examen de leurs dossiers, nous ont permis de constater qu'ils ont les compétences requises pour bien exécuter leurs principaux mandats et qu'ils maîtrisent et utilisent bien les connaissances nécessaires pour répondre adéquatement aux attentes de leurs commettants. La majorité d'entre eux n'hésite pas à prendre les moyens disponibles pour rehausser la qualité de leurs services.

Quant à nous, les échanges que nous avons au cours de nos rencontres nous permettent d'apprécier le professionnalisme de chacune des personnes inspectées. Nous éprouvons une vive satisfaction à visiter des consœurs et confrères qui nous accueillent toujours avec beaucoup d'amabilité. Nous vous en remercions chaleureusement.

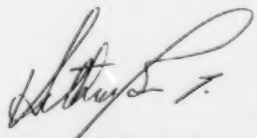

Arthur Bérubé, ing.f.
Inspecteur professionnel
en collaboration avec ***Gaston Côté, ing.f.***
Inspecteur-adjoint

Comité de discipline

MANDAT

Entendre toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

MEMBRES

Yves Barrette, ing.f.
Gilles Frisque, ing.f.
Gilbert Ménard, ing.f.
Jean-Claude Mercier, ing.f.
François Samson, avocat, *président*

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

Le comité à tenu 3 jours d'audition concernant 2 plaintes disciplinaires.

Dossier 23-99-00001 : Séance tenue le 15 juin 1999

Motifs de la plainte : L'intimé a manqué d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle, contrevenant ainsi à l'article 2 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers en produisant un rapport d'évaluation forestière ne comportant aucune réserve quant à l'utilisation de cette évaluation à l'effet qu'elle ne pouvait servir à réclamer des dommages;

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du Code des professions en produisant un rapport dans lequel il évalue le coût de remplacement des arbres coupés à 1 142 013 $ alors qu'une telle restauration ne pourrait en fait être réalisée;

L'intimé a contrevenu à l'article 26 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers en omettant d'apposer son sceau ou sa signature sur un rapport produit dont il était directement responsable ou dont il supervisait personnellement la réalisation.

Décision : Coupable des chefs 1, 2 et 3 de la plainte.

Sanction : Sur le chef 1 : amende de 600 $
Sur le chef 2 : réprimande
Sur le chef 3 : réprimande

De plus, l'intimé est condamné à payer tous les déboursés encourus à l'occasion du présent dossier.

Dossier 23-97-00003 : Séances tenues les 6 avril 1999 (audition) et 1er février 2000 (audition sur sanction)

Motifs de la plainte : Insertion de fausses données ou omission de données nécessaires dans des états de l'avancement des traitements sylvicoles; préparation d'états de l'avancement des traitements sylvicoles sans avoir une connaissance complète des faits avant de donner un tel avis.

Décision : Coupable des chefs 1 à 10 de la plainte.

Sanction : Sur le chef 1 : amende de 600 $
Sur le chef 2 : amende de 600 $
Sur le chef 3 : amende de 700 $
Sur le chef 4 : amende de 700 $
Sur le chef 5 : amende de 800 $
Sur le chef 6 : amende de 800 $
Sur le chef 7 : amende de 900 $
Sur le chef 8 : amende de 900 $
Sur le chef 9 : amende de 1,000 $
Sur le chef 10 : amende de 1,000 $

De plus, l'intimé est condamné à payer tous les déboursés encourus dans la présente affaire. Aucun appel dans les délais.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité de discipline

Comité de révision des plaintes

MANDAT

Conformément aux dispositions du Code des professions, un comité de révision a été instauré au début du présent exercice.

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic-adjoint de ne pas porter une plainte.

MEMBRES

Louise Briand, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f.
Germain Paré, ing.f.
Noël Pelletier
Janine Pineau, *présidente*

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

Au cours de l'année, le comité a reçu une demande de révision de la décision du syndic. Le dossier sera analysé par le comité de révision des plaintes.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité de révision

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

a) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet exercice;

b) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Bureau, le comité ou un membre du comité;

c) Dénoncer au Bureau les situations qui génèrent des pratiques difficiles pour les ingénieurs forestiers;

d) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier.

MEMBRES

Pierre Bélanger, ing.f.
Arthur Bérubé, ing.f., *inspecteur*
Michel Boisvert, ing.f.
Gaston Côté, ing.f., *inspecteur-adjoint*
Yvette Jean Bernier, ing.f., *présidente*
André Proulx, ing.f.
Clément Turcotte, ing.f.

INSPECTEUR

Arthur Bérubé, ing.f.

INSPECTEUR-ADJOINT

Gaston Côté, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1

Le comité d'inspection professionnelle avait pour objectif de rebâtir le questionnaire d'inspection professionnelle et de faire une démarche de validation de la méthode utilisée pour l'inspection professionnelle, étant donné que tous les membres auront été inspectés pour l'année d'activité 2001-2002. Cette démarche a été mise en veilleuse à la suite d'une suggestion de la présidente de l'Ordre à l'effet d'attendre l'élaboration du Guide de pratique professionnelle pour bâtir le plan de développement du comité d'inspection professionnelle.

En effet, le comité devait commencer sa réflexion en élaborant une grille d'indicateurs de compétence attribuée à une personne inscrite au tableau des membres de l'Ordre. Cette grille permettrait subséquemment de construire un questionnaire ou une procédure d'observation de la pratique afin de surveiller l'exercice de la profession. Il est à prévoir que le Guide de pratique professionnelle deviendra un élément important de l'inspection professionnelle. En ce sens, il est donc indiqué d'attendre la fin des travaux en cours pour son élaboration avant de débuter notre démarche.

Pour les inspections de cette année, il a été recommandé que les inspecteurs continuent d'insister auprès des membres sur l'utilisation des outils mis à leur disposition pour faciliter la pratique, soit *L'Aubelle* et le Manuel de foresterie. De plus, lors de la visite, une attention particulière sera portée à l'environnement de travail et aux ressources mises à la disposition du professionnel pour l'exercice de sa profession, car cet élément influence l'efficacité des membres.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte dans ce rapport pour remercier les membres du comité, les inspecteurs et le personnel du siège social de l'Ordre pour leur appui constant.

Yvette Jean Bernier

Yvette Jean Bernier, ing.f.
Présidente du comité d'inspection professionnelle

Programme d'inspection professionnelle 1999-2000

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le mécanisme de l'inspection professionnelle vise à atteindre quatre objectifs fondamentaux:

- Promouvoir l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle;
- Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers la société;
- Inciter les membres à connaître et à se conformer aux lois, règlements et normes régissant l'exercice de la profession;
- Promouvoir l'amélioration des connaissances par la formation continue.

Programme d'inspection professionnelle 1999-2000

1. Transmettre 250 questionnaires d'inspection professionnelle par la poste parmi les membres de l'Ordre, inscrits au tableau au 1er avril 1999 et
   Effectuer 75 visites d'inspection professionnelle sur le lieu de travail, choisies parmi les 250 personnes sélectionnées.
2. Concentrer l'inspection professionnelle dans les sections régionales de Québec, Mauricie - Bois-Francs, Estrie, Montréal et Outaouais.
3. Choisir 250 noms de façon aléatoire parmi ceux et celles qui répondent aux conditions énumérées ci-haut et excluant les retraités, les étudiants à temps complet, les membres sans emploi, les membres exerçant à l'extérieur du Québec et les membres ayant terminé leurs études depuis 5 ans ou moins.

   Réserver le tiers ou moins de la sélection des noms, selon les possibilités, parmi le groupe-cible des personnes étant impliquées dans l'application du Régime forestier.
4. Effectuer ces inspections professionnelles selon la formule décrite ci-après:
   - désignation des membres dans les régions déterminées et excluant les groupes déterminés;
   - envoi d'une lettre recommandée par la secrétaire de l'Ordre accompagnée du questionnaire à compléter;
   - retour du questionnaire à la secrétaire dans le délai prévu et transmission à l'inspecteur;
   - correction des questionnaires par l'inspecteur et sélection des personnes qui auront une visite sur leur lieu de travail;
   - envoi des rapports par courrier recommandé aux répondants;
   - visites sur le lieu de travail et évaluation de la visite par l'inspecteur;
   - envoi des rapports de visite par courrier recommandé;
   - rapport de l'inspecteur au comité d'inspection professionnelle;
   - publication du rapport de l'inspecteur dans *L'Aubelle*.

Comité aviseur de *L'Aubelle*

MANDAT

Assister le rédacteur en chef de *L'Aubelle*:

a) En lui transmettant des commentaires et des suggestions susceptibles d'améliorer *L'Aubelle*;

b) En lui proposant des idées afin de diversifier le contenu du bulletin;

c) En s'assurant principalement la participation active des membres à la rédaction de textes permettant d'alimenter le bulletin de façon régulière et soutenue;

d) Dans la recherche d'annonceurs pour *L'Aubelle*;

e) Dans l'élaboration de la liste d'envoi de *L'Aubelle*.

MEMBRES

Claude Aerni, ing.f.
Renaud Bergeron, ing.f.
Jean-Pierre Dansereau, ing.f.
Marie Gosselin, ing.f.
Francine Lalande, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Daniel Poulin, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

Le comité aviseur de *L'Aubelle* n'a pas tenu de réunion au cours de l'année.

Pierre Breton, ing.f.
Secrétaire du comité

Comité des affaires juridiques

MANDAT

a) Procéder à la définition du champ de pratique de l'ingénieur forestier;

b) Réviser la Loi sur les ingénieurs forestiers;

c) Procéder à la révision du Code de déontologie des ingénieurs forestiers;

d) Identifier et décrire les champs d'activités non exclusifs à l'ingénieur forestier mais pertinents à son domaine d'exercice;

e) Proposer les moyens de rendre plus efficace la surveillance du champ de pratique.

MEMBRES

Pierre Cornellier, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f.
Gilles Frisque, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f.
Claude Lajoie, ing.f.
Marc Lamontagne, ing.f.
Michel Pleau, ing.f., *président*

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité des affaires juridiques n'a pas tenu de réunion au cours de l'année.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité

Comité des communications

MANDAT

Le mandat général est de planifier et proposer un plan de communication axé sur la présence régulière et permanente de l'Ordre sur la place publique et sur la promotion de la profession d'ingénieur forestier.

De façon plus spécifique, le mandat du comité est de:

a) Planifier et proposer au Bureau un plan de communication en appui aux priorités de l'Ordre;

b) Proposer au Bureau, lorsque requis, des moyens de communication reliés aux positions de l'Ordre;

c) Conseiller et appuyer les sections régionales dans leurs activités de communication, entre autres, pour le congrès annuel de l'Ordre;

d) Offrir aux ingénieurs forestiers des outils leur permettant de développer des habiletés en communication.

MEMBRES

Isabelle Couture *(Fondation de la faune du Québec)*
Jean-François Côté, ing.f.
Marian Fournier, ing.f.
Jacques Gagnon, ing.f.
Philippe Grenier, ing.f., *président*
Nicolas Laflamme, ing.f.
Sylvie Légaré
Laurent Pelletier, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 2

Après une année 1998-1999 bien remplie, le comité a profité du printemps 1999 pour faire le bilan des activités de communication de l'Ordre en regard du désormais célèbre dossier de L'Erreur boréale. Un plan d'action axé sur la révision du Régime forestier actuel et sur les différents aspects de l'aménagement forestier a alors été discuté et soumis au Bureau pour réflexion. De nombreuses actions ont été prises tout au long de l'année et l'Ordre s'est assuré d'être à l'écoute de ses membres tout en étant présent sur un grand nombre de tribunes.

En ce qui concerne les outils de communications, le comité a terminé sa réflexion sur le concept et la diffusion du bulletin de liaison de l'Ordre. Demeuré sur la table à dessin, faute de budget, celui-ci devrait voir le jour au cours de la prochaine année. Mis en service l'an dernier, le site web de l'OIFQ a pour sa part continué d'évoluer et il attire un nombre sans cesse croissant de visiteurs. Nouveau cette année, le Forum de discussion s'adresse aux membres et au grand public et vise à faire partager les préoccupations et les questionnements de chacun.

Afin de réaliser pleinement son plan d'action, le comité a poursuivi sa réflexion sur la mise en place d'un réseau provincial de responsables des communications. Présents dans chacune des sections régionales, ces membres pourraient à la fois agir comme porte-parole et comme antenne de l'Ordre en région.

Avec le projet de loi modifiant le Régime forestier actuel et la commission parlementaire prévue pour cet automne, le comité entend poursuivre son travail d'appui auprès des membres du Bureau et des ingénieurs forestiers dans l'exercice de leur profession.

Un merci tout spécial aux membres du comité des communications pour leur implication au sein du comité et leur appui au directeur des communications.

Philippe Grenier

Philippe Grenier, ing.f.
Président du comité

Comité des distinctions

MANDAT

Recommander au Bureau le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Léopold Dion, ing.f.
Pierre Drolet, ing.f.
Linda Drouin, ing.f.
François Labine, ing.f.
Michel Pleau, ing.f., *président*

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 1

Le comité des distinctions se réunit une fois par année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais. Après avoir analysé les dossiers déposés, le comité convient des recommandations qu'il fait au Bureau qui, ultimement, nomme les récipiendaires des distinctions de l'Ordre.

Michel Pleau

Michel Pleau, ing.f.
Président du comité

Comité d'élaboration du Guide de pratique professionnelle

MANDAT

Décrire, à l'intérieur d'un guide, les différentes étapes du processus permettant à l'ingénieur forestier d'exercer sa profession selon « les règles de l'art », dans le respect des lois et règlements en vigueur.

ÉCHÉANCIER

Automne 2000

MEMBRES

Jean-François Côté, ing.f.
Louis Dorais, ing.f., *président*
François Dumoulin, ing.f.
Mario Gibeault, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Gérard Szaraz, ing.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Arthur Bérubé, ing.f., *inspecteur*
Carl Charbonneau, ing.f., *syndic*
Johanne Gauthier, ing.f., *présidente-directrice générale*

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 3

Le comité fut mis sur pied à la fin de 1998-1999, afin de répondre à l'objectif de décrire, à l'intérieur d'un guide, les différentes étapes du processus devant conduire l'ingénieur forestier à exercer sa profession selon « les règles de l'art », dans le respect des lois et règlements en vigueur. Cette initiative découle notamment d'une proposition amenée par l'Ordre dans son mémoire sur la mise à jour du Régime forestier. En effet, on peut y lire: « *L'Ordre et ses membres sont conscients qu'une plus grande responsabilisation des professionnels engage leur pleine imputabilité. Par conséquent, des mécanismes fiables, rassurant le gestionnaire des forêts du Québec sur la qualité des actions posées par les ingénieurs forestiers, sont nécessaires pour bien encadrer la pratique professionnelle et assurer la protection du public québécois [...] Afin de mieux encadrer le travail de l'ingénieur forestier et de mieux en fixer les limites d'une pratique professionnelle responsable, un « Guide de pratique professionnelle » sera élaboré. Un tel outil fournira à l'ingénieur forestier un guide l'aidant à structurer et à documenter ses interventions (démarche professionnelle, diagnostic, etc.). Le professionnel pourrait également y référer comme à des balises au-delà desquelles sa pratique professionnelle ne lui permet pas d'aller (par rapport à un client, son employeur, etc.). Un tel document servira également à l'Ordre comme outil de référence dans l'évaluation de la qualité des méthodes de travail (inspection professionnelle) et des fautes professionnelles (processus disciplinaire).* »

Le comité a tenu trois réunions: une première pour s'entendre sur le contenu du document, une deuxième pour valider la première ébauche du Guide et la troisième pour en autoriser la diffusion.

Le Guide se veut une approche méthodologique de référence, inspirée de la norme ISO 9000, qui pourra servir autant à l'ingénieur forestier dans son approche de travail qu'à l'inspecteur dans sa tâche de vérification.

Le document fut officiellement lancé lors du congrès 1999 à Jonquière pour commentaires via une tournée régionale de consultation à organiser en cours d'année en vue d'une adoption officielle lors du congrès de Baie-Comeau à l'automne 2000.

Dorais Louis

Louis Dorais, ing.f., M.Sc.
Président du comité

Comité d'examinateurs

MANDAT

a) Examiner les candidatures pour l'admission à la pratique du génie forestier (art. 8, Loi sur les ingénieurs forestiers);

b) Constater l'équivalence des diplômes de premier cycle en sciences forestières ou dans un domaine connexe décernés par une université ou un établissement d'enseignement de niveau universitaire situé hors du Québec et faire rapport au comité administratif sur l'admissibilité des candidats détenant de tels diplômes (r.7, art. 2.01);

c) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09);

d) Recommander au Bureau l'imposition ou non d'un stage tel que défini au Règlement 11, article 2.03, à tout ingénieur forestier qui fait une demande de réinscription à la suite des circonstances décrites à l'article 2.01 du Règlement II. (B. 09-12-94);

e) Étudier le dossier d'équivalence de formation et proposer un projet de règlement sur l'équivalence de formation au Bureau (B. 09-12-94).

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f., *président*
Louis Bélanger, ing.f.
Pierre Bernier, ing.f.
Pierre Brochu, ing.f.
Marius Mignault, ing.f.
Germain Paré, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 2

Le comité a étudié quatre dossiers de personnes désirant s'inscrire à l'Ordre plus de cinq ans après avoir obtenu leur diplôme ou réintégrer l'Ordre après une période d'absence de plus cinq ans.

Le comité a également poursuivi l'étude de trois dossiers de demandes d'équivalence de diplôme de candidats de l'extérieur du Québec, mais aucun de ces dossier n'a conduit à l'obtention d'un permis d'exercice de la profession.

Le Bureau a convenu de suspendre l'étude de nouveaux dossiers de candidats hors Québec afin de permettre au comité de réviser la démarche d'équivalence de diplôme et de se doter d'un mécanisme d'équivalence de formation. La technique du portefolio est toujours à l'étude et devrait être implantée dans les prochains mois.

Michel Beaudoin

Michel Beaudoin, ing.f.
Président du comité

Comité de formation de l'ingénieur forestier

MANDAT

a) Analyser les contenus de cours offerts dans les trois programmes actuellement dispensés à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et faire des recommandations au Bureau (B., 13-05-88);

b) Recommander au Bureau les actions à entreprendre pour continuer à garantir la qualité de la formation des futurs ingénieurs forestiers issus de l'Université Laval (B., 27-06-86);

c) Appuyer les initiatives visant à accélérer l'intégration des considérations environnementales dans la formation de l'ingénieur forestier (AGA, 10-11-89).

d) Aider les étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval à mettre sur pied un système d'évaluation des cours (B., 03-05-91). Cette partie a été réalisée.

MEMBRES

Jacques Bégin, ing.f.
Gilles Gauthier, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f., *présidente-directrice générale*
Réjean Henri, ing.f.
Pierre Martin, ing.f.
Marius Mignault, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'année.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité

Comité sur le fonctionnement et les finances de l'Ordre

MANDAT

Constitué par le comité administratif en mars 2000

a) Analyser les états financiers des 3 dernières années et formuler des objectifs financiers pour la période d'application du Plan stratégique;

b) Analyser les impacts financiers de la mise en œuvre du Plan stratégique 2000-2005 et faire des recommandations au comité administratif;

c) Proposer au comité administratif les politiques administratives de nature financière permettant de mettre en œuvre le Plan stratégique tout en respectant les objectifs financiers de l'Ordre;

d) Revoir les mécanismes de fonctionnement de l'Ordre et à la lueur des propositions du Plan stratégique et des objectifs financiers.

MEMBRES

Suzanne Bareil, ing.f., *secrétaire de l'Ordre*
Yves Barrette, ing.f.
Michel Bilodeau, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f., *présidente-directrice générale*
François Grimard, ing.f.
Noël Pelletier
Julie Thiboutot, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

Dans le cadre de la réflexion devant mener à l'adoption d'un nouveau Plan stratégique, le Bureau a proposé de mener en parallèle une réflexion à moyen terme sur les actions de l'Ordre. Celle-ci est principalement dictée par l'apparition de contraintes budgétaires qui se sont manifestées au cours des dernières années. On croit donc que la réflexion stratégique offre une bonne opportunité de procéder en même temps à un examen budgétaire plus attentif. Un comité a été mis sur pied pour documenter plus à fond cette question.

Dans ce contexte, le mandat du comité n'est pas de tenter de chiffrer toutes les actions proposées au Plan stratégique. Cependant, certaines actions qui y sont proposées risquent d'avoir des implications financières importantes et certaines de ces actions devront donc être examinées sous cet angle.

Les principales actions identifiées lors de la première réunion du comité et envisagées à court terme sont:

- Dresser un bilan des actions des autres ordres professionnels en matière de financement;
- Augmenter le volet «commandites», notamment pour le congrès et *L'Aubelle*.

À la lumière de ces orientations, on dressera dans un avenir prochain un portrait des pistes concrètes de solutions à envisager, autant en termes de réduction de dépenses que de revenus potentiels.

Pierre Breton, ing.f.
Secrétaire du comité

Comité de formation continue

MANDAT

a) Stimuler l'intérêt et la participation des membres aux activités de formation continue;

b) S'assurer que la formation continue dispensée par l'Ordre est conforme à la politique de formation continue adoptée par le Bureau;

c) S'assurer que la formation continue acquise à l'extérieur et compilée au dossier des membres réponde aux critères du comité;

d) Assurer l'émission des unités d'éducation continue (UEC) en conformité avec les critères établis par la Société de formation et d'éducation continue;

e) Identifier les besoins de formation des membres de l'Ordre.

MEMBRES

Jean Beaulieu, ing.f.
Michel Dessureault, ing.f.
Yves Fortin, ing.f.
Jean Gélinas, ing.f.
Marc Plante, ing.f.
Denis Robitaille, ing.f.

SECRÉTAIRE ET COORDONNATRICE DE LA FORMATION CONTINUE

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité n'a pas tenu de rencontre au cours de l'année. Cependant, de nombreuses activités de formation continue ont été organisées par l'Ordre ou en collaboration avec d'autres organismes. L'Ordre a émis des UEC (unités d'éducation continue) aux membres de l'Ordre ayant participé à ces événements.

De plus, au cours de l'année, des questionnaires ont été produits par les auteurs des chapitres du Manuel de foresterie afin que chaque chapitre devienne un cours écrit de formation continue à distance. Aussi, plusieurs cours écrits parus dans *L'Aubelle* ont été mis à jour. Les questionnaires de ces cours seront mis à la disposition des membres dans les prochaines semaines. Cette démarche permettra aux membres d'avoir accès à des cours écrits de formation continue qu'ils pourront faire au moment choisi et à leur rythme.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité

Activités de formation continue

Nom de l'activité	Ville	Nombre de Participants
L'évaluation forestière	Sainte-Foy	35 ing.f.
La responsabilité professionnelle	Sainte-Foy	17 *(dont 16 ing.f.)*
Transfert de connaissances sur la mise en valeur des habitats fauniques	St-Jovite	16 *(dont 7 ing.f.)*
Forum Forêt Faune	Jonquière	n/d
L'amélioration génétique en foresterie: où en sommes-nous? (colloque)	Rivière-du-Loup	144 *(dont 51 ing.f.)*
Le point sur la croissance des forêts dominées par l'épinette noire (colloque)	Chicoutimi	207 *(dont 102 ing.f.)*
Les types écologiques forestiers comme outils d'aménagement dans l'Est-du-Québec	Est-du-Québec	31 *(dont 27 ing.f.)*
Le reboisement, un outil pour augmenter la productivité forestière? (colloque)	Québec	129 *(dont 99 ing.f.)*
La responsabilité professionnelle	Sherbrooke	14 ing.f.

Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

Bureau canadien d'agrément en foresterie
René Doucet, ing.f.

Comité sur le transfert technologique du Conseil de la recherche forestière du Québec
Pierre Breton, ing.f.

Comité de programme en aménagement et environnement forestiers
Gilles Gauthier, ing.f.

Comité de programme en opérations forestières
Roger Cauchon, ing.f.

Comité de programme en sciences du bois
Réjean Henri, ing.f.

Conseil d'administration de la Fondation Marcel-Lortie
Johanne Gauthier, ing.f.

Conseil interprofessionnel du Québec
Johanne Gauthier, ing.f.
Substitut: Suzanne Bareil, ing.f.

Corporation de la Forêt de Macpès
Pierre Drolet, ing.f.

Solidarité rurale
Johanne Gauthier, ing.f.

États généraux du paysage québécois
Pierre Breton, ing.f.

Maison de l'arbre *(conseil d'administration)*
Gilbert Paillé, ing.f.

Rapport sur le Bureau canadien d'agrément en foresterie

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a été mis en place par l'Institut forestier du Canada et les cinq associations professionnelles d'ingénieurs forestiers de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Il est chargé d'évaluer les programmes d'études universitaires en foresterie, en vue d'assurer le respect des exigences académiques de certification professionnelles. Il se compose d'un représentant de chacune des associations et d'un directeur général.

Le BCAF a tenu trois réunions au cours de l'année: à Frédéricton le 12 juillet 1999, à Edmonton le 13 août 1999 et à Ottawa le 31 mars 2000. Ces rencontres avaient pour but principal de rendre une décision concernant l'agrément des programmes de foresterie de quatre universités, sur la foi du rapport d'évaluateurs qui avaient étudié ces programmes et rendu visite aux universités concernées. Les programmes de foresterie des universités du Nouveau-Brunswick à Frédéricton, de l'Alberta à Edmonton, de Colombie-Britannique à Vancouver et de Lakehead à Thunder-Bay ont tous été agréés pour une période de six ans. Ces décisions ont été publiées dans le Forestry Chronicle. Le BCAF a aussi entrepris l'examen du programme de foresterie de l'Université du nord de la Colombie-Britannique à Prince-George: une équipe s'est rendu sur place le 24 mars 2000.

De plus, le BCAF a révisé la version française de son Énoncé de politique et des Éléments essentiels de formation académique, qui décrivent les exigences minimales que doit rencontrer tout programme universitaire de foresterie pour être reconnu par les associations professionnelles. Enfin, il a entrepris la révision du Manuel des procédures d'évaluation à l'usage des comités visiteurs et du Questionnaire destiné à l'évaluation des programmes de foresterie. Ces deux documents guident les équipes d'évaluation dans leurs démarches. Cette activité se poursuivra en 2000-2001.

René Doucet

René Doucet, ing.f.
Représentant de l'Ordre au Bureau canadien d'agrément en foresterie

Renseignements généraux

INSCRIPTIONS

Inscriptions au tableau au début de l'année financière *(1er avril 1999)*	**2 019**
Inscriptions au cours de l'année	
Permis délivrés	88
Réinscriptions	9
Permis révoqués	0
Radiations et démissions	60
Décès	8
Inscriptions au tableau à la fin de l'année financière *(31 mars 2000)*	**2 048**

ACTIF DES SECTIONS RÉGIONALES AU 31 MARS 2000

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	12 885,81
Saguenay - Lac-Saint-Jean	N/D
Québec	3 372,60
Mauricie - Bois-Francs	2 512,99
Estrie	1 035,23
Montréal	436,60
Outaouais	1 413,88
Abitibi - Témiscamingue	9 392,09
Côte-Nord	3 165,33
Total	**34 214,53**

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS EN POURCENTAGE (%)

Enseignement	6
Étudiants	2.5
Pratique privée	15
Associations	1,5
Recherche et développement	3
Coopératives forestières	2
Forêt privée	7
Industrie et commerce	22
Fonction publique	23
Organismes para-publics	3
Organismes internationaux	1
Retraités	10
Sans emploi	3
Autres types d'emploi	1

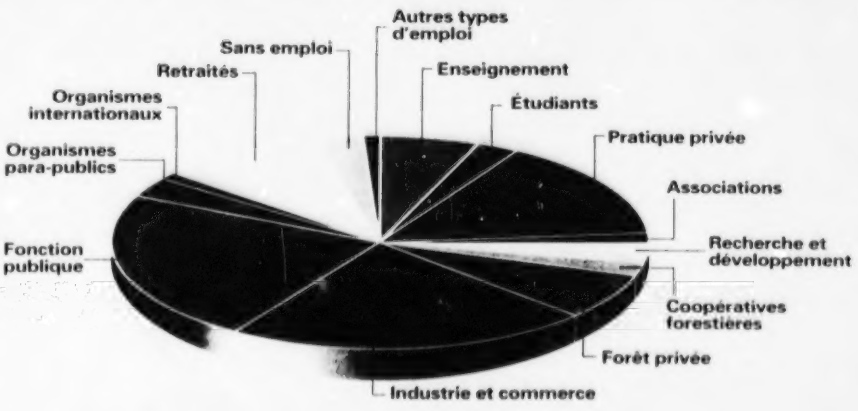

RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 1999 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	149
Saguenay - Lac-Saint-Jean	161
Québec	789
Mauricie - Bois-Francs	156
Estrie	86
Montréal	237
Outaouais	144
Abitibi - Témiscamingue	148
Côte-Nord	78
Extérieur du Québec	100

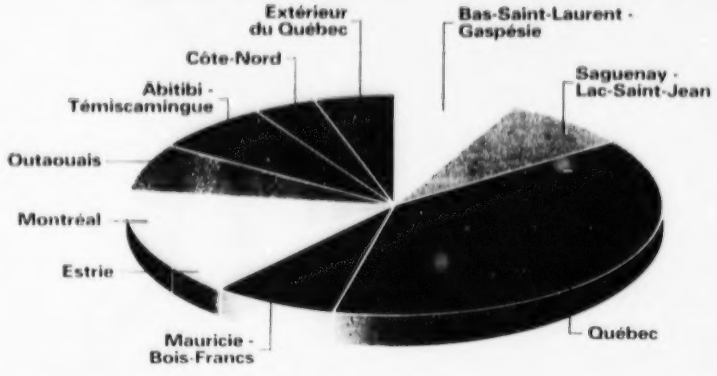

COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle 1999-2000 était de 365 $ et devait être versé le 31 mars 1999.

NOTE :
Les rapports financiers ont été complétés par les responsables de chaque section régionale et n'ont pas fait l'objet de vérifications comptables.

Section régionale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Isabelle Charest, ing.f., *présidente*
Charles-Eugène Bujold, ing.f., *trésorier*
Pierre Drolet, ing.f.
Daniel Landry, ing.f.
Marc-André Lechasseur, ing.f.
Richard Savard, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'année 1999 a débuté par une formation continue ayant eu lieu en juin à Causapscal. Le comité exécutif s'est ensuite réuni à deux reprises. L'élaboration d'une page Web a fait suite à ces rencontres. Ce site permettra d'informer les membres des futures activités de la section. Finalement, Johanne Gauthier, présidente-directrice générale, a rencontré les membres à New-Richmond ainsi qu'à Rimouski afin de les consulter sur le Plan stratégique et le Guide de pratique professionnelle.

Isabelle Charest

Isabelle Charest, ing.f.
Représentante au Bureau de la section régionale du Bas-St-Laurent – Gaspésie

Section régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Fillion, ing.f., *président*
Christopher Chin, ing.f., *trésorier*
Daniel Pelletier, ing.f., *responsable des communications*
Marc Bonneau, ing.f.
Jacinthe Brisson, ing.f.
Denis Lavoie, ing.f.
Roger Nadeau, ing. f.
Guy Tremblay, ing.f. *(a changé de région)*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 1999, le comité exécutif de la section régionale a principalement consacré ses efforts à l'organisation du congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Cet événement dont le thème était « L'ingénieur forestier au XXIe siècle » a nécessité la participation d'un bon nombre de membres de la section régionale. Les nombreux efforts déployés par les membres du comité organisateur du congrès et des différents sous-comités ont permis de faire un succès de cet événement.

La section régionale a aussi participé, au cours de l'hiver 2000, à la consultation régionale sur le nouveau Plan stratégique de l'Ordre ainsi que sur le projet de Guide de pratique professionnelle. Cet important exercice de consultation régionale a permis de connaître les préoccupations de plusieurs ingénieur(e)s forestier(ère)s œuvrant en région face à ces importants dossiers.

Daniel Fillion

Daniel Fillion, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean

Section régionale de Québec

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Gérard Szaraz, ing.f., *président*
Daniel Demers, ing.f., *vice-président*
Benoit Lemieux, ing.f., *trésorier (remplacé en cours d'année par Carl-Éric Guertin, ing.f.)*
Nancy Desjardins, ing.f., *secrétaire*
Christian André, ing.f., *directeur*
Jean-François Côté, ing.f., *directeur*
Valérie Laberge, ing.f., *directrice (remplacée en cours d'année par Évelyne Thiffault, ing.f.)*
Hugues Lapierre, ing.f., *directeur*
Nicol Tremblay, ing.f., *directeur*
Pierre Cornellier, ing.f., *administrateur*
François Grimard, ing.f., *administrateur*
Marc Lamontagne, ing.f., *administrateur*
Germain Paré, ing.f., *administrateur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les activités de l'année ont commencé lors de l'assemblée générale du 16 mai 1999. Lors de cet événement, une table ronde sur *L'Erreur boréale* a permis à plus de 60 ingénieurs forestiers de faire le point sur le film et sur ses suites. Comme à chaque année, la section régionale s'est associée à l'Association des étudiants en foresterie de l'Université Laval et à l'OIFQ pour l'activité « d'intégration » des étudiants, tenue le 11 novembre dernier. À cette occasion, une quarantaine d'ingénieurs forestiers ont discuté des diverses facettes de la pratique professionnelle auprès de quelque 200 participants.

Deux rencontres de consultation des membres, sur le Guide de pratique professionnelle et sur le Plan stratégique 2000-2005 de l'Ordre, ont aussi été réalisées durant l'hiver. Des membres de la section ont également participé activement au kiosque de l'OIFQ lors de la 31e édition du Salon forestier qui a attiré plus de 15 000 personnes durant le dernier week-end de mars. En association avec la section Orléans de l'Institut forestier du Canada, deux rencontres sur les défis de la foresterie et le Québec forestier de demain ont été réalisées au début du printemps.

Il faut également relever que le comité exécutif de la section régionale s'est réuni à cinq reprises durant l'année. Lors des rencontres, il a été notamment question d'explorer les façons qui permettraient de favoriser une participation accrue des membres sur la pratique professionnelle et sur les enjeux forestiers. Des propositions concrètes à cet égard verront certainement le jour dans les prochains mois.

Finalement, il faut souligner l'excellent travail bénévole des membres du comité exécutif, toujours réalisé avec enthousiasme, essentiel à la bonne marche des activités. Des remerciements sont aussi de mise pour les autres ingénieurs forestiers qui ont contribué au succès des divers événements de l'année.

Gérard Szaraz, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de Québec

Section regionale de Mauricie – Bois-Francs

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Johanne Banville, ing.f., *présidente*
Éric Couture, ing.f., *vice-président – communications*
Denis Jutras, ing.f., *vice-président*
Karl Lamontagne, ing.f., *trésorier*
Gérald Lapierre, ing.f., *1e secrétaire*
Jacques Moisan, ing.f., *2e secrétaire*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif a tenu cinq rencontres lors de son mandat.

Une des tâches principales a été de préparer une journée conférence, ouverte à tout le public, sur la gestion intégrée des ressources. Cette journée, tenue au début de l'automne, a connu un vif succès et a permis des échanges fructueux entre les différents participants.

Le comité du congrès 2001 a également été mis sur pied et a débuté son travail sous la présidence de M. Mathieu Ouellet, ing.f.

Les membres de l'exécutif ont aussi été très actifs en vue de la préparation de l'assemblée générale du printemps 2000 à laquelle sera intégrée une série de courtes conférences sur des thèmes d'actualités comme la certification environnementale, l'aménagement intensif, la situation de la TBE et le rôle de la Régie des marchés agricoles dans les procédures d'arbitrage et conciliation.

Je remercie tous les membres du comité exécutif pour leur implication et leurs efforts pour le bien de leur cellule régionale.

Denis Jutras, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de Mauricie – Bois-Francs

Section regionale de l'Estrie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Denis Gingras, ing.f., *président*
Pierre Cormier, ing.f., *vice-président – communications*
Daniel Archambault, ing.f., *président ex-officio*
Patrick Cartier, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Bruno Moreau, ing.f., *directeur*
Laurent Pelletier, ing.f., *directeur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Bien que plusieurs projets étaient sur la table en début d'année, un seul a vu le jour : un cours sur la responsabilité professionnelle. Cette formation, dispensée par notre collègue Pierre Brochu, ing.f. et avocat, a été très appréciée si on se fie aux commentaires émis par la quinzaine de participants. L'année s'est terminée par la consultation sur le Plan stratégique de l'Ordre, révisé pour la période 2000-2005, ainsi que sur le Guide de pratique professionnelle. Le fruit de cette consultation provinciale sera dévoilé lors du prochain congrès annuel de l'Ordre.

L'apparente inertie de notre section régionale au cours de cette dernière année s'explique non pas par un désintéressement de nos collègues, mais plutôt par le fait que trois membres engagés aient quitté la région. En effet, Pierre Cormier, ing.f., et Jocelyn Lessard, ing.f., ont accepté de relever des défis au sein de nouvelles organisations, alors que Bruno Moreau, ing.f., s'est vu confier la gestion des propriétés de Domtar de la Beauce et de Québec.

Je tiens à remercier ces trois membres actifs pour leur implication au cours des dernières années et leur souhaiter le meilleur des succès dans leur nouvelle carrière. Quant au nouvel exécutif régional, espérons qu'il aura la fougue de sa jeunesse et qu'il saura regrouper les membres de notre section autour d'activités mobilisatrices mettant en lumière la contribution importante de l'ingénieur forestier au développement « multi-ressources » des forêts feuillues de notre magnifique région.

Denis Gingras, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de l'Estrie

Section regionale de Montreal

LES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF REGIONAL

Pierre Giguère, ing.f., *président*
Daniel Boyer, ing.f., *vice-président*
Bruno Ouimet, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Jean-Paul Campagna, ing.f., *directeur*
Cécile-Nathalie Pratte, ing.f., *directrice*
François Sauvageau, ing.f., *directeur*
Gérard Slupik, ing.f., *directeur*
Nadia Zenadocchio, ing.f., *directrice*

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Lors de l'assemblée annuelle des membres, l'exécutif de la section s'est enrichi de trois nouveaux administrateurs. Par contre, au cours de l'année, deux administrateurs ont dû démissionner en cours de mandat.

Encore cette année, les réunions de l'exécutif (5) et l'assemblée annuelle des membres de la section se sont tenues à la Maison de l'arbre. La section régionale jouit en effet d'un accès privilégié à ces installations, dû à la participation de l'Ordre lors de la construction. Lors de l'assemblée annuelle, les membres ont pu se familiariser avec les activités de la compagnie Kruger inc. et échanger avec M. André Proulx, ing.f., sur les activités forestières de la compagnie. Le tout a suscité beaucoup d'intérêt chez les participants et la discussion s'est rapidement élargie pour inclure les pratiques forestières en général.

Le 18 avril 2000, M^me^ Johanne Gauthier, présidente-directrice générale, rencontrait les membres de la région de Montréal dans le cadre de sa tournée de consultation sur deux sujets particulièrement chauds. Le Guide de pratique professionnelle ainsi que sur la mise à jour du Plan stratégique de l'Ordre étaient à l'honneur. M^me^ Gauthier a ainsi eu l'occasion d'en discuter autour d'un petit déjeuner tenu à Laval.

Pierre Giguère, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de Montréal

Section regionale de l'Outaouais

LES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF REGIONAL

Michel Bilodeau, ing.f., *président*
Louis Reny, ing.f., *trésorier*
Laurent Massicotte, ing.f., *secrétaire*
Vincent Barrette, ing.f., *administrateur*
Linda Bédard, ing.f., *administratrice*
Christian Taillon, ing.f., *administrateur*

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Bien qu'une seule activité ait été tenue dans la section de l'Outaouais, elle présentait cependant un intérêt majeur dans le contexte d'application du Régime forestier québécois et dans la perspective imminente de sa mise à jour. Le siège social de l'Ordre et la section régionale de l'Outaouais ont organisé, le 19 janvier 1999, une activité de discussion et d'échanges sur la signature professionnelle, plus spécifiquement lors de la signature de plans et rapports où plusieurs intervenants ont travaillé dans une même aire commune. Les résultats des discussions en ateliers ont permis à l'Ordre d'émettre des recommandations à ses membres impliqués dans de telles situations. L'Ordre pourra également s'inspirer des réflexions recueillies pour formuler des recommandations dans le cadre de la révision du Régime forestier lors des consultations prévues à l'automne 2000.

Michel Bilodeau, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de l'Outaouais

Section régionale de l'Abitibi Témiscamingue

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Julie Thiboutot, ing.f., *présidente*
Martin Déry, ing.f., *trésorier*
Martin Côté, ing.f.
Louise Gonthier, ing.f.
Cathy Labrie, ing.f.
Jacques Roussel, ing.f.
Martin Thibeault, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'année 1999 a été marquée par la tournée provinciale de notre présidente-directrice générale. Celle-ci a fait un arrêt de deux jours dans notre région les 22 et 23 mars 2000. Cette consultation relative au Plan stratégique de l'Ordre et au Guide de pratique professionnelle a soulevé l'intérêt d'une cinquantaine de membres. Nous retiendrons la formule de la tournée régionale (5 villes), ce qui nous rapproche davantage des membres.

LOISIRS

Le rendez-vous annuel s'est déroulé le 5 juin 1999 au Club de golf de Ville-Marie. Les quarante golfeurs et golfeuses ont apprécié la beauté de ce parcours Témiscamien et aussi la qualité de l'organisation. Je tiens donc à remercier les membres de cette cellule qui ont organisé cette activité: Éric Provost, Sylvain Boudreault, Ronald Brizard, André Cantin, Patrick Crocker, Louise Gonthier, ingénieur(e)s forestier(ère)s.

ORGANISATION DE LA SECTION

Le calendrier de 1999 a marqué la fin d'un millénaire. Notre section régionale s'est vue insufflée d'un nouveau dynamisme sous le signe de la jeunesse. L'objectif est atteint puisque pour la première fois depuis quelques années, des représentants sont désignés dans toutes les cellules locales.

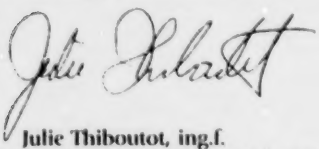

Julie Thiboutot, ing.f.
Représentante au Bureau de la section régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Section régionale de la Côte-Nord

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Michael Cosgrove, ing.f., *président*
Denis Meunier, ing.f., *trésorier*
Alain Paradis, ing.f., *communications*
Jacques Duval, ing.f., *activités*
Jocelyn Lacroix, ing.f., *activités*
Clément Paquet, ing.f., *activités*
Charles Warren, ing.f., *activités*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec se tiendra pour la première fois sur la Côte-Nord, les 20, 21 et 22 septembre prochain à Baie-Comeau.

Tous les ingénieurs forestiers de la région sont fiers d'être les hôtes de ce grand événement annuel pour notre profession. Puisque nous sommes l'une des plus petites sections régionales pour le nombre de membres, la majorité de nos gens est impliquée dans l'organisation du congrès. Depuis septembre 1999, des réunions ont lieu à tous les mois et tous nos efforts sont mis pour faire de ce congrès une réussite.

Le 24 février 2000, s'est tenu une rencontre de consultation sur la révision du Plan stratégique de l'Ordre ainsi que sur le Guide de pratique professionnelle. Le tout a été agrémenté d'un souper pour les 23 personnes présentes.

ACTIVITÉ SOCIALE

En mai 1999, s'est tenu notre traditionnel souper de fruits de mer. Plus de 43 personnes se sont déplacées pour goûter aux délicieux crustacés de la Côte-Nord. Charles Warren, ing.f., Clément Paquet, ing.f., et Jean-Denis Chalifoux, ing.f., se sont surpassés dans la préparation du homard, du crabe et des crevettes. Félicitations à Pierre Fontaine, ing.f., et à son comité organisateur.

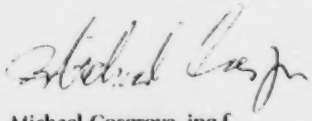

Michael Cosgrove, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de la Côte-Nord

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec (Québec)
Le 12 mai 2000

Résultats de l'exercice clos le 31 mars 2000

	2000	1999
PRODUITS		
Cotisations *	**687 853 $**	644 372 $
Admission et réinscription	**4 104**	7 659
Revenu (perte) de placements	**10 232**	(2 453)
Formation continue	**25 399**	17 576
Publications et communications *	**22 070**	27 015
Autres *	**22 329**	21 611
	771 987	715 780
CHARGES		
Administration générale *	**561 737**	535 746
Bureau et comités *	**12 046**	15 726
Inspection professionnelle *	**44 729**	44 210
Discipline *	**74 330**	54 127
Formation continue	**14 148**	17 875
Publications et communications *	**48 497**	46 218
	755 487	713 902
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**16 500 $**	1 878 $

* Postes dont la composition figure en annexe.

Évolution des actifs nets de l'exercice clos le 31 mars 2000

	2000			1999
	Investis en immobilisations	**Non affectés**	**Total**	Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**31 341 $**	**11 776 $**	**43 117 $**	41 239 $
Excédent des produits sur les charges	**(6 986)**	**23 486**	**16 500**	1 878
Acquisition d'immobilisations	**16 383**	**(16 383)**		
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**40 738 $**	**18 879 $**	**59 617 $**	43 117 $

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**16 500 $**	1 878 $
Ajustement pour:		
Amortissement des immobilisations	**6 986**	5 860
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	**103 939**	(95 351)
	127 425	(87 613)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Valeurs négociables		(12 855)
Acquisition d'immobilisations	**(16 383)**	(3 950)
	(16 383)	(16 805)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	**111 042**	(104 418)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**(7 843)**	96 575
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 4)	**103 199 $**	(7 843) $

Bilan au 31 mars 2000

	2000	1999
ACTIF		
À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces (note 4)	**103 199 $**	
Valeurs négociables (valeur marchande: 27 245 $ en 2000 et 29 160 $ en 1999)	**36 156**	36 156 $
Débiteurs	**2 800**	14 381
Frais payés d'avance (note 5)	**19 080**	12 920
	161 235	63 457
IMMOBILISATIONS (note 6)	**40 738**	31 341
	201 973 $	94 798 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces (note 4)		7 843 $
Créditeurs et frais courus	**137 804 $**	43 838
Revenus perçus d'avance	**4 552**	
	142 356	51 681
ACTIFS NETS		
ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	**40 738**	31 341
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	**18 879**	11 776
	59 617	43 117
	201 973 $	94 798 $

Au nom du bureau de direction

directrice

, directeur

Notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2000

1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des Ingénieurs Forestiers du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers et est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

État des flux de trésorerie
En date du 1er avril 1999, la corporation a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés à l'égard de la présentation de l'information sur les flux de trésorerie.

En vertu des nouvelles recommandations, les opérations hors caisse sont exclues de l'état des flux de trésorerie et présentées ailleurs dans les états financiers. Les quasi-espèces sont limitées aux placements qui sont facilement convertibles en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance originale est de trois mois ou moins. De plus, les variations des emprunts à court terme, autres que les découverts qui sont une partie intégrante du processus quotidien de gestion des liquidités, sont traitées comme des activités de financement.

L'information sur les flux de trésorerie pour l'exercice antérieur a été redressée afin d'être conforme aux nouvelles recommandations. L'incidence de l'adoption des nouvelles recommandations a été de diminuer les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement de 12 855 $ pour l'exercice clos le 31 mars 1999.

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme affectés à des garanties ne sont pas inclus dans les espèces et quasi-espèces.

Utilisation d'estimations
Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

Dons reçus sous forme de services
Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Comptabilité
L'Ordre utilise la méthode du report, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges.

Valeurs négociables
Les valeurs négociables sont comptabilisées au prix coûtant.

Frais payés d'avance
Le stock de fournitures et de publications est évalué au moindre du prix coûtant et du coût de remplacement. Le prix coûtant est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Les autres frais payés d'avance sont inscrits au prix coûtant.

Immobilisations
Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants:

Ameublement et équipement de bureau - 10 %
Équipement informatique - 30 %

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2000	1999
Diminution des cotisations à recevoir		652 346 $
Diminution (augmentation) des débiteurs	11 581 $	(608)
Augmentation des frais payés d'avance	(6 160)	(2 150)
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	93 966	(108 773)
Diminution des cotisations perçues d'avance		(636 166)
Augmentation des revenus perçus d'avance	4 552	
	103 939 $	(95 351)$

4. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans les instruments du marché monétaire. Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2000	1999
Encaisse et soldes bancaires	43 531 $	
Bons du trésor du Canada	59 668	
Découvert bancaire		(7 843)$
	103 199 $	(7 843)$

5. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2000	1999
Fournitures et publications	13 977 $	8 084 $
Autres	5 103	4 836
	19 080 $	12 920 $

6. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Ameublement et équipement de bureau	65 106 $	41 426 $	23 680 $	22 626 $
Équipement informatique	37 469	20 411	17 058	8 715
	102 575 $	61 837 $	40 738 $	31 341 $

7. CONGRÈS ANNUEL

Le résultat net du congrès s'établit comme suit:

	2000	1999
Revenus	56 287 $	75 808 $
Dépenses	(42 438)	(63 230)
Quote-part de la section régionale	(6 925)	(6 289)
Bénéfice du congrès	6 924 $	6 289 $

8. ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en juin 2003, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 16 569 $. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 53 400 $. Une option prévoit de prolonger le bail pour une période additionnelle de cinq ans à des conditions à être négociées lors desdits renouvellements. De plus, la corporation s'est engagée à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations encourues par le bailleur.

9. RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs.

10. DICTIONNAIRE FORESTIER

Le 1er mars 1999 l'Ordre a signé un protocole d'entente avec le Centre d'Enseignement et de Recherche en Foresterie de Sainte-Foy Inc. pour la production par celui-ci d'une terminologie forestière bilingue. En vertu de cette entente, qui s'étendra du 1er décembre 1998 jusqu'au 30 novembre 2000, l'Ordre agit à titre de mandataire pour la perception et la distribution des sommes provenant des partenaires financiers du projet. À ce titre, ces données financières ne sont pas intégrées aux présents états financiers.

En date du 31 mars 2000, les renseignements financiers pour le projet sont les suivants:

Revenus de subvention et autres	157 833 $
Déboursés	74 894
Montant disponible	82 939 $

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

ANNEXE A

Détail des produits de l'exercice clos le 31 mars 2000

	2000	1999
COTISATIONS		
Cotisations	**654 486 $**	616 297 $
Cotisations à l'Office des professions du Québec	**33 367**	28 075
	687 853 $	644 372 $
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Ventes d'articles promotionnels	**1 855 $**	2 295 $
Ventes de publications, livres et brochures	**7 493**	11 395
Publicité dans « *L'Aubelle* »	**10 944**	11 968
Cartable de l'Ordre (net)	**1 778**	1 357
	22 070 $	27 015 $
AUTRES		
Congrès annuel (note 7)	**6 924 $**	6 289 $
Offres d'emploi (net)	**8 197**	11 243
Autres	**7 208**	4 079
	22 329 $	21 611 $

ANNEXE B

Détail des charges de l'exercice clos le 31 mars 2000

	2000	1999
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Amortissement des immobilisations	6 986 $	5 860 $
Cotisations à l'Office des professions du Québec	34 001	30 906
Cotisations et affiliations	24 911	22 000
Frais de déplacements et de séjour	16 466	15 780
Frais d'imprimerie et de photocopies	10 364	18 427
Frais de poste	20 840	21 858
Frais de représentation et de réunions	3 077	4 582
Honoraires divers	23 711	14 727
Honoraires de contentieux	17 011	10 256
Intérêts et frais bancaires	1 860	2 080
Loyer	28 713	29 164
Papeterie et frais de bureau	15 969	15 169
Perfectionnement	4 551	3 754
Provision pour indemnité de départ	5 188	4 923
Salaires et charges sociales	331 305	321 532
Taxes et assurances	7 202	4 315
Télécommunications	9 582	10 413
	561 737 $	535 746 $
BUREAU ET COMITÉS		
Frais de déplacements et de séjour	5 747 $	5 459 $
Frais de poste	2 674	2 732
Frais de réunions	3 342	7 119
Photocopies	283	416
	12 046 $	15 726 $
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Frais de déplacements et de séjour	6 703 $	9 001 $
Frais de poste	2 900	2 512
Frais de réunions	32	
Honoraires	34 954	32 697
Location d'équipement	140	
	44 729 $	44 210 $
DISCIPLINE		
Frais de déplacements et de séjour	9 445 $	4 197 $
Frais de réunions	526	1 747
Honoraires juridiques	34 367	31 754
Honoraires syndic	28 398	11 061
Photocopies	272	
Sténographes	1 322	5 368
	74 330 $	54 127 $
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Bulletin d'information « *L'Aubelle* »	27 053 $	31 511 $
Guide de pratiques forestières	9 829	
Kiosque d'exposition	925	1 080
Matériel promotionnel	1 408	6 341
Publicité	2 763	1 376
Rapport annuel	6 519	5 910
	48 497 $	46 218 $

D'OÙ VIENNENT NOS REVENUS ET À QUOI SERVENT-ILS ?

REVENUS (produits) $

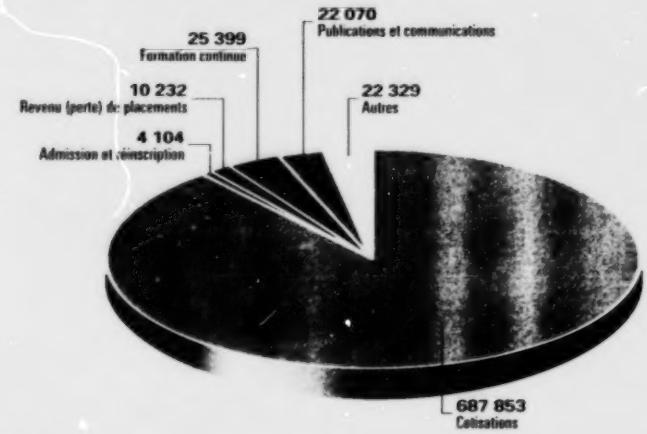

TOTAL : 771 987 $

DÉPENSES (charges) $

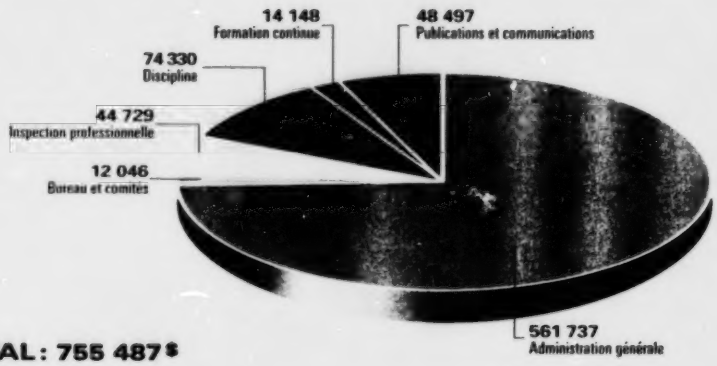

TOTAL : 755 487 $

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉTAIL

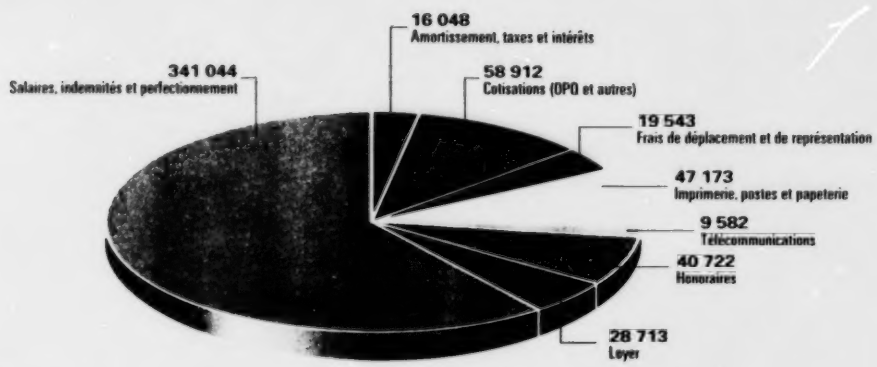

TOTAL : 561 737 $